clefs de ville clefs de vie

À l'usage des personnes privées d'emploi ou en situation d'emploi précaire

Angers
www.angers.fr

ÉDITION
2004/05

Édito

La question du chômage et de la place des chômeurs dans une cité sont plus que jamais d'actualité, et la collectivité ne reste pas indifférente. Le chômage est une blessure parce qu'il remet en cause l'identité de celui qui en est victime, parce qu'il détruit le lien social, il doit être combattu.

C'est pourquoi la Ville d'Angers ne ménage pas ses efforts pour développer son économie et qu'elle s'est engagée, depuis de nombreuses années déjà, sur le front de l'emploi. Nous faisons le pari d'un développement au service de l'emploi. Parce que le travail engendre le revenu régulier mais aussi le principal moyen d'insertion sociale, l'emploi reste notre priorité.

Le guide que nous rééditons aujourd'hui est né d'une réflexion commune entreprise entre la Ville d'Angers, les associations de chômeurs et les institutions du domaine social. Il est une contribution utile auprès de ceux qui vivent la précarité.

Pour faciliter la recherche de solutions aux problèmes que connaissent les chômeurs : la recherche d'emploi, la formation en passant par le logement et la santé, vous trouverez dans ce guide les bons interlocuteurs pour vous écouter et vous orienter.

Il reste aujourd'hui plus que jamais un acte de solidarité que la Ville d'Angers soutient avec force pour agir et aider ceux qui en ont besoin.

JEAN-CLAUDE ANTONINI
Maire d'Angers,
Président du CCAS.

HERVÉ CARRE
Adjoint au Maire,
Vice-Président.

La réédition de ce guide a été conçue
et coordonnée par le CCAS d'Angers.
Les informations qu'il contient ont été rédigées
avec la collaboration de :
l'agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE),
l'Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (Assédic),
la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Angers (CPAM),
la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS),
la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle (DDTEFP),
la Direction des Interventions Sanitaires et Sociales (DISS),
la Mission Locale Angevine (MLA),
la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),
les Services de la ville d'Angers,
ainsi que les nombreuses associations angevines.
Photos : 1. accueil CCAS (p.62) Com.interne ville d'Angers,
2. photo p.50, Photo Cotra.

Ce guide n'est pas exhaustif.
Par ailleurs, les informations qui y figurent sont amenées
à être modifiées en fonction de l'évolution de la législation
et de l'organisation des services.
Une mise à jour est prévue tous les deux ans.
**Si vous estimez que votre association a sa place dans ce guide
ou si les coordonnées de votre organisme se modifient,
contacter le CCAS au 02 41 05 49 49 - poste 49 09.**

Sommaire

Où vous inscrire ? 5

Les ressources dont vous disposez 7

Votre recherche d'emploi 13

Vous et la formation professionnelle 19

Votre insertion par l'économique 23

Votre logement 27

Vos droits 33

Votre santé 37

Votre vie au quotidien 45

La culture, vos loisirs et le sport 53

Affirmer votre citoyenneté 59

Préparer votre retraite 61

Les grandes institutions 63

Urgence sociale 67

Les guides utiles 68

Index alphabétique et thématique 69

1

Où vous inscrire ?

Assédic : ASSociation pour l'Emploi
Dans l'Industrie et le Commerce.

À l'Assédic

Les usagers de l'Assédic sont :
les employeurs et les demandeurs d'emploi.

⇨ **Vous êtes demandeur d'emploi : l'Assédic remplit quatre grandes missions**

1- l'inscription comme demandeur d'emploi,
2- l'information,
3- le versement d'un revenu de remplacement pour les personnes ayant perdu involontairement leur emploi,
4- le versement d'aides financières dans le cadre du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE).

⇨ **L'inscription s'effectue par téléphone en appelant le 0 811 01 01 49** du lundi au vendredi.

L'Assédic (fin)

⇨ Votre demande d'allocations

L'inscription implique la remise d'une demande d'allocations. Pour que l'Assedic puisse l'instruire, cette demande dûment remplie et signée doit contenir :

- l'attestation employeur originale (appelée feuille jaune),
- la copie de la carte d'assuré social,
- un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

⇨ Comment s'effectue l'actualisation ?

Toute personne inscrite comme demandeur d'emploi doit déclarer chaque mois l'état de sa situation, c'est l'actualisation :

- par téléphone en appelant le : **0 890 642 642**
- par minitel : 3614 ASSEDIC
- par internet, sur le site www.assedic.fr
- par les bornes multimédia disponibles dans les antennes d'Angers.

⇨ Où envoyer vos bulletins de salaires ?

Les personnes inscrites et indemnisées qui exercent une activité salariée doivent transmettre chaque mois leur bulletin de salaire.

Si au cours du mois, vous avez plusieurs employeurs, et/ou plusieurs missions, vous devez grouper tous les bulletins de salaires ensemble pour le traitement.

ADRESSE

CENTRE DE TRAITEMENT 13
BP 260
27092 - Évreux Cedex 09

N'oubliez pas d'indiquer votre numéro d'identifiant Assédic sur vos justificatifs.

2 Les ressources dont vous disposez

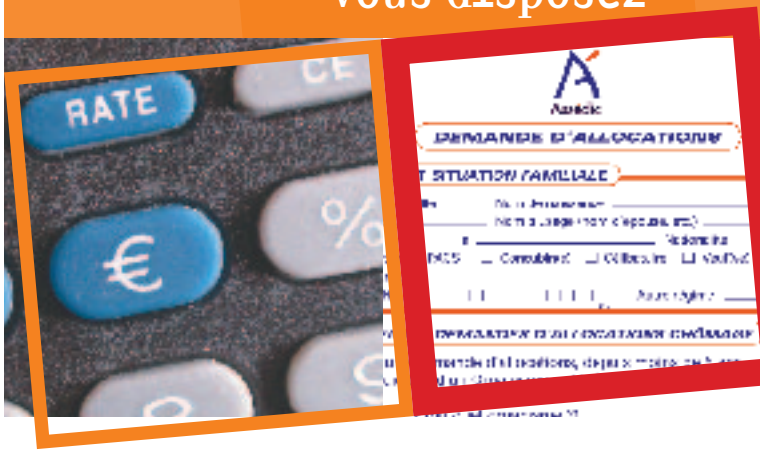

Art. L 351-1 du Code du travail

Toute personne privée d'emploi a droit à un revenu de remplacement

Les aides financières légales

⇨ Vos indemnisations - versées par l'Assédic au titre de l'assurance chômage.

Renseignements : Assédic

- Dans le cadre du PARE, l'Assédic verse :
  – l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE),
  – l'allocation d'aide au retour à l'emploi/formation (AREF), pendant toute la période de formation.
- Pour les demandeurs d'emploi indemnisés dans le cadre du PARE, l'Assédic verse également les aides suivantes :
  – action de formation préalable à l'embauche (AFPE),
  – aide dégressive à l'employeur (ADE),
  – aide à la mobilité géographique (AMG).

Les aides financières légales (suite)

⇨ Vos allocations - versées pour le compte de l'État au titre de régime de solidarité.

L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

Lorsqu'un allocataire a épuisé ses droits à l'ARE, il peut bénéficier de l'Allocation de Solidarité Spécifique (pour une durée maximum de 24 mois) à deux conditions :

1- justifier de cinq années d'activité salariée dans les dix années qui précèdent la dernière fin de contrat (les périodes de formation, de maladie et de service national sont assimilées à de l'activité salariée),

2- justifier de certaines conditions de ressources. En fonction des ressources, une allocation différentielle peut être versée.

Si les ressources excèdent un plafond de ressources mensuelles (949,20 € pour une personne seule et 1 491,60 € pour un couple), l'ASS ne peut être attribuée.

L'Allocation d'Insertion (AI)

Elle s'adresse aux salariés expatriés revenus en France et qui n'étaient pas affiliés à l'assurance chômage, aux détenus libérés (les condamnations pour proxénétisme ou trafic de stupéfiants excluent le bénéfice de cette allocation), aux réfugiés et apatrides, aux victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

L'Allocation de Fin de Formation (AFF)

L'Allocation Équivalent Retraite (AER)

Quand les personnes arrivent au terme de leurs droits ARE, elles peuvent bénéficier de l'Allocation Équivalent Retraite si elles justifient de 160 trimestres d'activité salariée.

Cette allocation est versée jusqu'à 60 ans, sous conditions de ressources.

En fonction des ressources, une allocation différentielle peut être versée.

Si les ressources excèdent un plafond de ressources mensuelles, l'AER ne peut être attribuée.

Ensuite, pour rechercher un emploi et s'informer sur le marché du travail, c'est à l'ANPE ou ALE (Agence Locale pour l'Emploi) qu'il faut se rendre.

Adresses ANPE par quartier p. 15

Toute personne privée d'emploi a droit à un revenu de remplacement sous la forme d'allocation relevant selon le cas du régime d'assurance chômage ou du régime de solidarité.

Les travailleurs saisonniers peuvent désormais prétendre à l'assurance chômage.

ADRESSES

Horaires d'ouverture :

Pour les habitants de Belle-Beille, Verneau, Lac-de-Maine :

SITE ASSÉDIC ANGERS NORD-OUEST
25 rue du Général-Lizé - BP 615
49006 Angers Cedex 01
Tél : 0 811 01 01 49

Pour les habitants de la Roseraie, Orgemont, Monplaisir, Centre-ville :

SITE ASSÉDIC ANGERS SUD
3 rue Bouché-Thomas - BP 835
49008 Angers Cedex 01
Tél : 0 811 01 01 49

⇨ Le revenu minimum d'insertion (RMI)

Le RMI est réservé aux personnes résidant en France, âgées de plus de 25 ans ou chargées de famille, ayant des ressources inférieures au montant du RMI (montant variable suivant la situation familiale). Il s'appuie sur un dispositif d'insertion.

- La demande est à faire auprès des assistants sociaux de la Direction des Interventions Sociales et de Solidarité (DISS), du Centre Communal d'Action Social (CCAS) ou d'un organisme agréé. La décision d'attribution est prise par le Préfet *(adresses page 12)*. [...]

Les aides financières légales (fin)

[...]

- Le montant du RMI est calculé tous les 3 mois avec l'aide de la déclaration trimestrielle de ressources que vous adresse la CAF ou la MSA.

  L'instructeur de votre dossier vous proposera un **contrat d'insertion**. Il vous accompagnera dans vos démarches pour faire face à vos difficultés de logement, de santé, d'emploi, de vie quotidienne... dans des organismes ayant passé une convention dans le cadre du dispositif RMI.

C'est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui verse l'allocation chaque mois.

Infos pratiques

- Déclaration de revenus.
  Quel que soit le montant du revenu, la déclaration de revenus est fortement conseillée. Elle permet d'obtenir l'avis de non imposition que certaines administrations demandent.
- Quotient familial.
  Pour étudier vos droits à certaines prestations, les administrations utilisent un quotient familial.
  En cas de modification de votre situation en cours d'année, vous pouvez faire réviser le vôtre.

⇨ Le Revenu Minimum d'Activité (RMA)

- Le RMA (revenu minimum d'activité) est un contrat d'insertion de 20 heures minimum visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI éloignés de l'emploi depuis au moins un an.
- Il leur assure, pendant 18 mois au maximum, un revenu calculé sur la base du SMIC horaire ainsi que des actions de formation et un suivi individualisé.
- Les titulaires de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) pourront accèder directement au RMA.

Les aides financières facultatives

⇨ Secours d'urgence

Ces aides ont pour finalité de pallier aux revenus trop faibles et concernent les postes sensibles du budget familial (le logement, EDF-GDF, la santé, la restauration scolaire).

- Les demandes sont à effectuer au CCAS ou à la CAF (pour les allocataires) ou aux circonscriptions d'action sociale et de santé du Conseil Général (DISS). Votre situation est étudiée en commission (CCAS, CAF ou DISS).

⇨ Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) de 18 à 25 ans

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion et qui ont besoin d'une aide financière assortie d'un accompagnement social. Ce fonds est co-financé par l'État, le Département et les Communes. La Mission Locale Angevine (MLA) assure le secrétariat de ce fonds.

Pour constituer un dossier de demande d'aide, s'adresser :

- au site principal de la Mission Locale Angevine (MLA),
- aux relais de proximité de quartier *(adresses page 16)*,
- aux circonscriptions d'action sociale et de santé DISS,
- au CCAS.

Les dossiers déposés pour ces aides sont étudiés en commission. lire toutes les adresses utiles à vos démarches page suivante.

⇨ Aide aux allocataires de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

- La MSA dans le cadre de sa politique d'action sociale, peut accorder sous certaines conditions :
  - une aide à la recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi de 20 à 35 ans assurés à la MSA,
  - une avance pour projet lié à l'emploi des jeunes pour les 18-35 ans. Cette aide peut concerner le logement (*lire p.28* aide à la mobilité professionnelle, aide au déménagement, caution...)

Les aides (fin) financières facultatives

ADRESSES

Toute personne obtiendra dans chacune des circonscriptions les coordonnées du travailleur social de son quartier.

Circonscription d'Action Sociale et de Santé (DISS)

ANGERS CENTRE
79, avenue Pasteur
49100 Angers
Tél 02 41 31 31 10
Du lundi au vendredi :
9h-12h30 /13h30-17h30

ANGERS EST
2, place de l'Europe
49100 Angers
Tél : 02 41 27 55 30
Du lundi au vendredi :
9h-12h30 /13h30-17h30

ANGERS OUEST
32, rue du Général-Lizé
49100 Angers
Tél : 02 41 31 10 14
Du lundi au vendredi :
9h-12h30 /13h30-17h30

ANGERS SUD
9 bd d'Arbrissel 49000 Angers
Tél : 02 41 68 65 00
9h-12h30 /13h30-17h30

CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS)
Esplanade de l'Hôtel de ville
Boulevard de la Résistance
et de la Déportation
49035 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 05 49 49
9h-17h30 (sauf jeudi 10h-17h30)

SITE PRINCIPAL DE LA MISSION LOCALE ANGEVINE
46 rue Lionnaise - BP 60252
49002 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 24 16 00
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 /13h30-17h30.
Le vendredi jusqu'à 17h

MSA (MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE) - SERVICE SOCIAL
2004 : changement d'adresse
9, rue Béclard
49038 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 86 57 57

3 Votre recherche d'emploi

La recherche d'emploi prend du temps et doit se préparer. Vos contacts et renseignements sont à l'ANPE, la DDTEFP, la MLA

Comment vous organiser?

⇨ Mettez toutes les chances de votre côté en commençant par une bonne préparation

Votre bilan de compétences

- Si vous en avez besoin, démarrez votre recherche par un bilan de compétences qui vous permettra de faire le point sur vos goûts (j'aime), vos compétences (je sais) et de vous réorienter. Renseignements auprès du Centre de Bilan Angevin (CEBIA) *(adresses page 15)*.
- Pour les jeunes de moins de 26 ans, s'adresser à la MLA (Mission Locale Angevine) *(adresses page 16)*.

Comment vous organiser (fin)

Participez à des actions collectives

- Vous pouvez améliorer votre méthode de recherche d'emploi et vos modes de présentation, en participant à des actions collectives. Des organismes (missions locales, ANPE...) vous proposent des accompagnements individuels ou collectifs.

Vos CV, lettre de motivation et entretien

- Votre CV (curriculum vitæ) doit être rédigé ou réactualisé en détaillant bien vos expériences professionnelles.
- **Votre lettre de motivation doit être manuscrite et adaptée à chaque offre d'emploi : elle doit être différente d'une offre à l'autre.**
- L'entretien permet à votre interlocuteur de vous connaître, d'apprécier vos compétences et de vérifier que vous convenez au poste proposé. L'entretien est le point-clé de la réussite pour votre embauche, donc il se prépare.
  Il existe différentes mesures en faveur de l'emploi que vous devez connaître afin de les proposer lors de l'entretien et ainsi faciliter votre embauche.

En complément de l'ANPE, des institutions, des partenaires, des associations locales sont à votre disposition pour faciliter votre recherche d'emploi.

⇨ N'oubliez pas l'ANPE et ses services spécifiques pour jeunes et adultes

Les quatre agences locales de l'ANPE mettent à votre disposition pour votre recherche d'emploi des conseillers, des outils et des techniques :

- de la documentation relative à la recherche d'emploi, aux secteurs d'activité, à la formation, ainsi que la presse régionale et nationale,
- un téléphone pour des appels locaux, une photocopieuse, un minitel donnant accès aux offres d'emploi et de formation sur l'ANPE (3614 ANPE),
- un logiciel de rédaction de CV : « rédac'CV »,
- des entretiens, conseils, entraînements pour améliorer les techniques de recherche d'emploi (entretiens sur rendez-vous auprès des conseillers professionnels),
- un accueil spécifique, sur rendez-vous, est réservé aux personnes bénéficiaires du RMI par cinq agents ANPE / RMI au sein des agences locales ANPE.

ADRESSES

Site internet : anpe.fr
Les Agences Locales pour l'Emploi (ALE) sont ouvertes en continu du lundi au jeudi de 8h40 à 16h30 et le vendredi de 8h40 à 12h20.

ANPE LA FAYETTE (ANGERS 1)
2 square La Fayette
49000 Angers
Tél : 02 41 24 17 20

ANPE MONTESQUIEU (ANGERS 2)
4, rue des Basses-Fouassières
BP 20435
49004 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 72 13 50

ANPE ANGERS EUROPE (ANGERS 3)
11 rue de Normandie - BP 3009
49017 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 96 18 18

ANPE ANGERS LA ROSERAIE (ANGERS 4)
28, boulevard Jacques-Portet
49002 Angers cedex 01
Tél : 02 41 66 04 30

APEC (ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES)
25-29, rue Lenepveu - BP 2333
49023 Angers cedex 01
Horaires : 9h-12h/14h-17h sauf jeudi 9h-17h
Tél : 0810 805 805 (de 9h à 19h)
Site internet : www.apec.fr

APECITA (ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES INGÉNIEURS TECHNICIENS AGRICULTURE) - PAYS DE LOIRE
9, rue André-Brouard
49100 Angers
Tél : 02 41 18 61 30

CEBIA (CENTRE DE BILAN ANGEVIN)
Bilans de compétences
4, rue du Daguenet 49100 Angers
Tél : 02 41 21 58 10

CIF - CIDF
35 rue St-Exupéry 49100 Angers
Tél : 02 41 86 18 04
9h-12h / 13h30-17h30

DDTEFP
7 rue Bouché-Thomas
49043 Angers cedex 01
Tél : 02 41 54 53 52
8h45-11h45 / 13h30-17 h

Structures accompagnant la recherche d'emploi

ASCAPE (ASSOCIATION DES CADRES POUR L'EMPLOI)
22 rue Laréveillière 49100 Angers
Tél : 02 41 60 43 20

CAP MONPLAISIR (CENTRE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ)
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires RMI + de 26 ans
12 bd Robert-Schuman 49000 Angers
Tél : 02 41 37 73 62

Votre recherche si vous avez de 16 à 25 ans

⇨ Pour les 16 / 25 ans : la Mission Locale Angevine (MLA)

Le site principal de la MLA et les relais de proximité répartis sur les quartiers sont à votre disposition pour :

- vous écouter et vous aider à monter votre parcours d'insertion professionnelle,
- vous orienter vers les structures de formation,
- vous aider dans votre recherche d'emploi,
- vous mettre en relation avec les entreprises,
- vous accompagner dans vos démarches d'insertion sociale et contractualiser avec vous une entrée dans les dispositifs jeunes : CIVIS, PLIE...

⇨ Bilan, formation, mobilisation, mise en situation professionnelle

La MLA propose en direction des personnes en difficulté sans qualification, un parcours d'insertion personnalisé vers l'emploi d'une durée de 18 mois.

Vous pouvez rencontrer un conseiller qui sera votre interlocuteur tout au long de votre recherche d'emploi.

MLA : SITE PRINCIPAL
46 rue Lionnaise BP 60252
49002 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 24 16 00

Relais de proximité par quartier - Chargés d'insertion

DOUTRE : ADEJ (ANTENNE DOUTRE EMPLOI JEUNES)
19 rue de l'Abbaye 49100 Angers
Tél : 02 41 48 98 72

VERNEAU : AJIP (ACTION JEUNES INSERTION PROFESSIONNELLE) -
Maison Pour Tous
2 rue Renée 49000 Angers
Tél : 02 41 73 44 31
Plate-forme d'insertion professionnelle - Maison des services publics
1, rue du Gal Lizé 49100 Angers
Tel : 02 41 35 10 57

MADELEINE, JUSTICES, ST-LÉONARD : CAP (CONSTRUIRE SON AVENIR PROFESSIONNEL)
Maison de quartier
64 rue Gabriel-Lecombre
49000 Angers
Tél : 02 41 47 31 90

BELLE-BEILLE : JEF (JEUNES EMPLOI FORMATION)
5 rue Eugénie-Mansion
Centre Jacques-Tati
49000 Angers
Tél : 02 41 73 95 61

ROSERAIE : MLA
6 square des Jonchères
49000 Angers
Tél : 02 41 78 62 81

GRAND PIGEON : JACT (JEUNES ACCUEIL CONSEIL TRAVAIL)
Centre Marcelle-Menet
2 rue Clément-Pasquereau
49000 Angers
Tél : 02 41 96 12 04

MONPLAISIR : JOB (JEUNES OBJECTIFS BOULOT)
Maison Pour Tous
3 rue de l'Écriture 49000 Angers
Tél : 02 41 43 97 77

Et créer votre entreprise, votre propre emploi...

Structures accompagnant la création d'entreprise

ADIE MAINE-ET-LOIRE
461 rue Saint-Léonard
49100 Angers
Tél : 02 41 66 58 48

ANGERS AGGLO DÉVELOPPEMENT
8, bd Bessonneau - BP 10406
49104 Angers cedex 2
Tél : 02 41 05 45 00

BOUTIQUE DE GESTION ANJOU
461 rue Saint-Léonard
49000 Angers
Tél : 02 41 66 52 52

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)
Entreprendre en Anjou
8 bd du Roi-René - BP 626
49006 Angers cedex 01
Tél : 02 41 20 54 20

CHAMBRE DES MÉTIERS
5 rue Darwin 49000 Angers
Tél : 02 41 22 61 00

DDTEFP
7, rue Bouché-Thomas
49000 Angers
Tél : 02 41 54 53 52

IDEAA (INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES PAR L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ACTION)
17 rue Lamarck
49007 Angers cedex 01
Tél : 02 41 72 33 48

ORDRE DES AVOCATS
4 avenue Pasteur 49100 Angers
Tél : 02 41 25 30 70

ORDRE RÉGIONAL DES EXPERTS COMPTABLES ET COMPTABLES AGRÉÉS
14 allée du haras - BP 41845
49018 Angers cedex 01
Tél : 02 41 25 35 45
Site internet : www.paysdeloire.experts-comptables.fr

⇨ À qui s'adresser en premier lieu?

Vous pouvez bénéficier de conseils auprès de professionnels de la création d'entreprise.

Parlez-en d'abord à la DDTEFP (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) ou à votre conseiller ANPE, pour obtenir une première information.

Des organismes spécialisés peuvent ensuite vous aider dans votre projet (étude de marché, dossier bancaire, renseignements sur les aides et aide au montage des dossiers, choix juridique, social et fiscal, action commerciale, etc.)

Et créer votre entreprise, votre propre emploi... (fin)

⇨ Les principaux organismes que vous devez solliciter

La Boutique de gestion (conseils personnalisés),
La Chambre de Commerce et d'Industrie,
La Chambre des métiers,
L'Ordre des experts-comptables,
L'Ordre des avocats,
Le Service économique d'Angers Agglomération.

⇨ Devenir chef d'entreprise ne s'improvise pas

- La Boutique de gestion Anjou peut vous aider à chaque étape de votre projet et également vous conseiller après le démarrage de votre entreprise.
- Vous pouvez bénéficier d'aides pour financer l'étude et le montage de votre projet, mais également de prêts bancaires sous certaines conditions.
- Dans tous les cas, prenez contact auprès des structures pré-citées avant de vous lancer. Vous serez conseillé et accompagné pour que votre projet puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

4 Vous et la formation professionnelle

La formation professionnelle peut être une étape avant l'accès à l'emploi direct, pour se perfectionner, se qualifier ou se réorienter

Avancez selon vos disponibilités

- La formation professionnelle peut s'organiser à plein temps, lors des stages organisés par l'État, par le Conseil Régional ou par des organismes de formation.
- Ou encore s'organiser en alternance avec un contrat de travail (CES, contrat d'apprentissage, contrat de qualification...)
- On peut aussi compléter ses connaissances par des cours du soir ou par correspondance à : l'Institut municipal (cours gratuits), au Centre national des Arts et Métiers (CNAM), à l'Université d'Angers... *(adresses page 22).*

Vos interlocuteurs

Votre agence locale ANPE

Vous pouvez y consulter le panneau d'affichage réservé à cet effet, les classeurs organisés par thème d'activité professionnelle ou rencontrer un chargé d'information.
L'espace documentaire de l'ANPE contient tous les renseignements sur les formations locales, régionales et nationales.

La Mission Locale Angevine (MLA)

Elle accompagne les jeunes de moins de 26 ans vers leurs recherches de formation et le montage de leurs projets.

Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Il dépend de l'Éducation nationale, conseille les jeunes et les adultes, informe sur les formations, les professions et organismes existants.

Le Centre d'Information Jeunesse (CIJ)

Celui de la Ville d'Angers met gratuitement à disposition du public (jeunes ou adultes) des renseignements sur les métiers (fiches CIDJ) et les formations.
Accès à internet (1/2h), minitel, presse locale et spécialisée, offres d'emploi en affichage...

Le CIF - CIDF

Il accompagne les femmes en démarche d'insertion (entretiens individuels, suivi individualisé, ateliers collectifs, espace documentation).

La COTOREP

Lorsque l'on est demandeur d'emploi, elle permet de se qualifier ou de se réorienter après une maladie, un accident ou lors d'un handicap.

Les bibliothèques municipales

(Adresses pp 55-56). Elles proposent un choix de livres et de revues en techniques de recherche d'emploi, préparation aux concours, droit du travail.

ADRESSES

CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)
14 rue Anne-Frank
49043 Angers cedex 01
Tél : 02 41 66 84 42
Site internet :
http://www.cio49.com

CIJ (CENTRE D'INFORMATION JEUNESSE)
5 allée du Haras 49100 Angers
Tél : 02 41 87 74 47
De 13h à 18h sauf mercredi :
10h à 18h et samedi 10h à 12h
Accès à Internet (1/2 heure), minitel, presse locale et spécialisée, offres d'emploi

CIF - CIDF
35 rue St-Exupéry 49100 Angers
Tél : 02 41 86 18 04

COTOREP
Orientation des personnes handicapées
7 rue Bouché-Thomas
49043 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 44 54 66

Qui a droit à une formation à plein temps ?

C'est un conseiller de l'ANPE qui vous renseignera sur vos droits et vous accompagnera pour constituer votre dossier.

Vous pouvez aussi vous adresser à la DDTEFP - service formation, ou à la Mission Locale Angevine (MLA) pour les moins de 26 ans *(adresses pages 16-17).*

⇨ L'allocation Formation Reclassement, elle concerne :

- Les demandeurs d'emploi qui justifient d'une activité professionnelle antérieure de plus de 6 mois ont droit à l'Allocation Formation Reclassement (AFR) *(voir AREF page 7).*
  En faire la demande dans les 6 premiers mois de votre indemnisation au titre du chômage.
- Les demandeurs d'emplois ayant travaillé moins de 6 mois ou inscrits à l'ANPE depuis plus de 12 mois.

Comment financer votre formation

⇨ Vos droits en matière de prise en charge

En fonction de votre situation, le coût de la formation peut être pris en charge totalement ou en partie par :

- l'ANPE, la DDTEFP, l'Assédic, la Région, le Conseil Général pour les bénéficiaires du RMI.
- Vous pouvez aussi bénéficier d'un Congé Individuel de Formation.

Organismes de formation

Liste non exhaustive

ADDM 49 (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA DANSE ET LA MUSIQUE)
Formation professionnelle pour les artistes
77 rue Bressigny
49100 Angers
Tél : 02 41 88 26 32

AFODIL
77 rue Bressigny 49100 Angers
Tél : 02 41 88 26 32

AFPA (ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES)
Entretiens - Admissions
4 bis rue Guillaume-Lekeu
49100 Angers
Tél : 02 41 96 11 20
9h-12h /14h-16h

Organismes de formation (suite)

APTIRA (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'INTÉGRATION DANS LA RÉGION ANGEVINE)
(Formations linguistiques, accompagnements à l'emploi, insertion)
34, rue des Noyers
49100 Angers
Tél : 02 41 66 47 29
9h-12h30 /14h-17h

CENTRE DE FORMATION DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS DE MAINE-ET-LOIRE / CFA
3 rue Darwin - BP 806
49008 Angers cedex 01
Tél : 02 41 22 61 00

CCI (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE)
8 boulevard du Roi-René
49100 Angers
Tél : 02 41 20 54 20

CERF (CONSEIL EMPLOI RÉFUGIÉS FORMATION)
8 place Saint-Maurille
49100 Angers
Tél : 02 41 24 72 93

CUFCO (CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE)
42 rue de Rennes
49100 Angers
Tél : 02 41 96 23 84

CFP (CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VILLE D'ANGERS)
5 rue Gaston-Allard
49000 Angers
Tél : 02 41 66 62 34

CNAM (ÉCOLE NATIONALE DES ARTS & MÉTIERS)
2 bd du Ronceray
49000 Angers
Tél : 02 41 86 92 15
9h-12h/14h-18h30
Le samedi : 9h-12h

FOL (FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES)
14 bis avenue Marie-Talet
49100 Angers
Tél : 02 41 96 11 50
9h-12h /14h-17h

GRETA (GROUPEMENT D'ÉTABLISSEMENTS)
3 rue de Létanduère - BP 51873
49018 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 24 11 11
8h15-12h /13h15-16h30

IFORIS (INSTITUT FORMATION INTERVENTION SOCIALE)
4 rue Georges-Morel
49000 Angers
Tél : 02 41 22 17 30

INSTITUT MUNICIPAL
9 rue du Musée
49100 Angers
Tél : 02 41 24 13 14
ou 02 41 24 13 10

LEC (LIRE ÉCRIRE COMPTER)
(Insertion et lutte contre l'illettrisme)
4, rue Renée 49100 Angers
Tél : 02 41 73 06 16
9h-12h /14h-18h

PROMOJEUNES FORMATION
34 rue des Noyers
49100 Angers
Tél : 02 41 68 95 55

RETRAVAILLER
20 bd Carnot 49100 Angers
Tél : 02 41 20 85 20

Enseignement à distance

CNED (CENTRE NATIONAL POUR L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE)
Téléport 4 - BP 60200
86980 Futuroscope - Chasseneuil Cedex
Tél : 05 49 49 94 94
Site internet : www:cned.fr

EAD (ENSEIGNEMENT À DISTANCE) / AFPA
6 rue Guillaume-Lekeu
49100 Angers
Tél : 02 41 33 41 76

5
Votre insertion par l'économique

L'insertion par l'économique vise à la remise dans le circuit de l'emploi, des personnes qui en sont exclues ou qui n'y ont jamais accédé. Ses structures favorisent la remise en route et l'accompagnement au travail

Le PLIE (plan d'insertion local par l'économique)

⇨ Qu'est-ce que c'est ? Est-ce pour moi ?

Le PLIE est une plate-forme de coordination qui permet de gérer des parcours d'insertion conduisant à un emploi stable des publics qui en sont éloignés. Pour ce faire, il met en place un accompagnement individualisé, développe l'offre d'insertion et mobilise des entreprises.
Il exerce son activité sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Angers, soit environ 30 communes.

Les structures du PLIE

⇨ Les entreprises d'insertion par l'économique

Elles produisent des biens et services marchands. Elles embauchent des personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi (chômeurs longue durée, bénéficiaires du RMI), afin de les faire accéder au marché du travail.

⇨ Les chantiers d'insertion

Ils accueillent des personnes recrutées dans le cadre de CES ou de CEC pour exercer des activités d'utilité sociale.

⇨ Les associations intermédiaires

Elles proposent de courtes missions en entreprise ou chez des particuliers. Elles assurent un accompagnement vers l'entreprise classique.

⇨ Les entreprises d'intérim d'insertion

Elles ont pour vocation la mise à disposition de personnes en voie d'insertion auprès des entreprises.

⇨ La régie de quartier d'Angers

Elle emploie les habitants des quartiers où elle est implantée. Elle a pour objectif d'améliorer le cadre de vie et l'environnement par la réalisation de certaines tâches techniques (entretien, réparation et maintenance...)

⇨ Les groupements d'employeurs (GEIQ)

Ils contribuent, par l'embauche de travailleurs non salariés, à l'insertion et à la qualification.

⇨ Les ateliers AVA (Adaptation à la Vie Active)

Ils permettent de reprendre des comportements attendus dans le monde du travail et de bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel. Prise en charge : aide sociale.

⇨ Les actions spécifiques

En particulier l'opération « mobilité cueillette » qui favorise le retour à l'emploi de demandeurs d'emploi urbains en organisant leur transport et la garde de leurs enfants, tout en les accompagnant dans leur insertion professionnelle : **chaque année, d'août à novembre** pour **la cueillette des pommes**.
Renseignements : ANPE ou MSA *(adresses p.15 et p.12)*.

ADRESSES

PLIE (PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)
34 rue des Noyers 49000 Angers
Tél : 02 41 74 11 40

Entreprises d'insertion par l'économique

APIVET (ASSOCIATION POUR L'INSERTION PAR LE VÊTEMENT)
13 avenue Montaigne
49100 Angers
Tél : 02 41 60 88 00
(Atelier APIVET 34 rue des Noyers)
Du mardi au vendredi :
9h30-12h30 /14h-18h30.
Samedi : 10h-18h

ATOUT MÉNAGE
Ménage à domicile
13 avenue de Contades
49000 Angers
Tél : 02 41 88 99 00

ÉDI CONSO
Édition de jeux, conditionnement, travaux de sous-traitance
34 rue des Noyers
49000 Angers
Tél : 02 41 74 19 30

ENVIE ANJOU
Électroménager
37 rue Barra 49000 Angers
Tél : 02 41 48 21 48

Chantiers d'insertion

LES JARDINS DE COCAGNE ANGEVINS
La Bouvarderie
49124 St-Barthélémy-d'Anjou
Tél : 02 41 93 19 19

ANGERS MOB SERVICE
34, rue des Noyers 49000 Angers
Tél : 02 41 45 70 94

ATELIER RESSOURCES ANJOU (ARA)
Avenue Carreaux
49480 Saint-Sylvain-d'Anjou
Tél : 02 41 95 42 64

BERGES DE SARTHE
Service Espaces Verts de la Ville d'Angers
66 boulevard du Doyenné
49100 Angers
Tél : 02 41 37 17 54
ou 06 15 85 63 60

EMERGENCE 49 - RESTO-TROC
90 av. du Gal Patton 49000 Angers
Tél : 02 41 73 88 12

PCV (PLASTIQUE COLLECTE VALORISATION)
La Persillère
49124 St-Barthélémy-d'Anjou
Tél : 02 41 79 01 57 [...]

Les structures du PLIE (fin)

PROMOJEUNES 49
Ferme de Beauséjour
Route de Cantenay-Épinard
49000 Angers
Tél : 02 41 73 25 51

PROMOJEUNES FORMATION
Chemin de Noyers
49000 Angers
Tél : 02 41 68 95 55

Entreprise d'Intérim d'Insertion

A2I (ANJOU INTÉRIM INSERTION)
11 avenue de Contades
49000 Angers
Tél : 02 41 25 71 00

IDÉES INTERIM
23, rue de la Roë
49100 Angers
Tél : 02 41 20 00 06

Associations intermédiaires

AITA (ASSOCIATION INTER-MÉDIAIRE DE TRAVAIL ADAPTÉ)
90 rue de la Croix-blanche
49100 Angers
Tél 02 41 60 33 79

PROMO SERVICES
13 avenue de Contades - BP 1847
49018 Angers Cedex
Tél : 02 41 88 60 60

TREMPLIN TRAVAIL
50 rue Lionnaise 49100 Angers
Tél : 02 41 20 77 00

Régie de quartiers

BELLE-BEILLE, MONPLAISIR, VERNEAU, LA ROSERAIE, GRAND PIGEON
9*D* rue René-Tranchant
49100 Angers
Tél : 02 41 34 29 15

TRÉLAZÉ
215 avenue de la République
49800 Trélazé
Tél : 02 41 69 91 04

Groupement d'employeurs

GEIQ BTP 49 (GROUPEMENT DES EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION)
34 rue des Noyers 49000 Angers
Tél : 02 41 68 37 83

Ateliers AVA

CRST (CENTRE DE RÉINSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL) ASSOCIATION PROMOJEUNES 49
Ferme de Beauséjour
Route de Cantenay-Épinard
49100 Angers
Tél : 02 41 73 25 51

6 Votre logement

Plus besoin de constituer plusieurs dossiers : votre inscription à l'un des offices HLM informe automatiquement les autres bailleurs sociaux

Vous souhaitez accéder à un logement

- Vous pouvez vous adresser :
  aux offices HLM (habitations à loyer modéré), aux propriétaires privés ou à des foyers.
- Vous devez renouveler votre demande tous les ans auprès des offices HLM si vous n'avez pas eu d'attribution.

Vous souhaitez une aide au logement

Renseignez-vous auprès des centres sociaux CAF ou la MSA.

⇨ Selon le logement que vous occupez

Vous pouvez bénéficier soit d'une allocation logement (AL), soit d'une aide personnalisée au logement (APL), versées soit par la CAF, soit par la MSA.

⇨ Selon votre situation familiale et financière

Vous pouvez demander diverses aides :

- prime de déménagement, prêt pour l'amélioration de l'habitat ou prêt pour l'achat de mobilier (sous conditions se renseigner auprès de la CAF ou la MSA),
- pour aménager votre logement ou acquérir du mobilier à prix réduits auprès de certaines associations *(adresse page 32)*.

⇨ Si vous devez quitter votre logement

Dans le cas de perte d'emploi, de licenciement, de mutation, de nouvel emploi ou si vous bénéficiez du RMI, le délai de préavis pour quitter votre logement est ramené à 1 mois.

ADRESSES

Aides au logement

CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
49 avenue Jeanne-d'Arc
49100 Angers
Tél : 02 41 88 30 30

MSA *2004 : changement d'adresse*
9, rue Béclard
49038 Angers cedex 01
Tél : 02 41 86 57 57

Offices HLM

OPAC - ANGERS HABITAT
4 rue de la Rame - BP 70109
49101 Angers Cedex 02
Tél : 02 41 23 57 57
Site : www.angers-habitat.fr

Sociétés d'HLM

LE VAL-DE-LOIRE
Entreprise sociale pour l'habitat
13 rue Bouché Thomas - BP 10906
49009 Angers cedex 01
Tél : 02 41 68 77 22

LE TOIT ANGEVIN
7 rue de Beauval - BP 70155
49001 Angers cedex 01
Tél : 02 41 79 62 62

SOCLOVA
43 avenue Yolande-d'Aragon
BP 10452
49004 Angers cedex 01
Tél : 02 41 31 13 77

LOGI OUEST
13 bd des Deux-Croix - BP 3029
49017 Angers cedex 01
Tél : 02 41 33 73 73

Foyers pour les jeunes de moins de 30 ans - Possibilité APL *(quelques adresses)*

RÉSIDENCE JEAN VILAR
Place Jean-Vilar 49000 Angers
Tél : 02 41 66 99 03

FOYER JEUNES TRAVAILLEURS : BEAUSÉJOUR
(sans restauration)
36 boulevard A. Allonneau
49000 Angers
Tél : 02 41 43 95 55

FOYER JEUNES TRAVAILLEURS : MONPLAISIR
7 rue de Haarlem 49100 Angers
Tél : 02 41 43 70 90

FOYER DARWIN
3 rue Darwin
49045 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 22 61 20

FOYER DAVID-D'ANGERS
22 rue David-d'Angers
49100 Angers
Tél : 02 41 24 37 37

FOYER MARGUERITE-D'ANJOU (JEUNES FILLES)
52 boulevard du Roi-René
49100 Angers
Tél : 02 41 20 24 00

Résidences Sonacotra sans restauration - Possibilité APL

SONACOTRA
RÉSIDENCE LES MOULINS
43 boulevard Gaston-Ramon
49100 Angers
Tél : 02 41 43 76 31
Permanence sociale :
02 41 60 58 52

SONACOTRA
RÉSIDENCE JEAN BOUIN
55 rue de la Maître-École
49000 Angers
Tél : 02 41 66 28 28
Permanence sociale :
02 41 68 55 39

RÉSIDENCE SOCIALE GÂTE-ARGENT
10 rue Paul-Pousset - 49100 Angers
Tél : 02 41 43 11 35

Vous souhaitez des aides supplémentaires...

⇨ Le fonds de solidarité au logement (FSL)

Mis en place dans chaque département pour venir en aide aux personnes éprouvant des difficultés liées au logement (facture de loyers, d'eau, d'assurance habitation).

Il peut intervenir dans le cadre de l'accès ou du maintien dans le logement.

Renseignements auprès des circonscriptions d'action sociale et de santé DISS et au CCAS *(adresses p.12)* ou à la CAF *(p.29)*.

⇨ EDF-GDF : un fonds solidarité énergie

Mis en place pour éviter les coupures d'électricité.
Des conseils adaptés à votre situation peuvent vous être donnés par le correspondant EDF-GDF.
Le CCAS d'Angers et l'association « ALISÉE » peuvent vous proposer gratuitement une étude et des conseils pour économiser l'énergie (selon conditions, se renseigner au CCAS).

⇨ Votre téléphone

Les bénéficiaires du RMI, de l'allocation spécifique de solidarité, de l'AAH, peuvent demander une réduction de leurs factures téléphoniques (renseignements auprès des opérateurs téléphoniques).

⇨ Votre taxe d'habitation

Si vous percevez le RMI ou le minimum vieillesse, sous condition de ressources du foyer, vous pouvez être exonéré(e) de la taxe d'habitation. Renvoyez votre avis de paiement et une copie de la notification de RMI ou du minimum vieillesse au centre des impôts.

Suivant vos ressources, vous pouvez demander à votre centre des impôts un dégrèvement total ou partiel de votre taxe d'habitation.

⇨ Votre assurance habitation

L'assurance multirisque habitation est obligatoire. Consultez plusieurs agences pour le meilleur rapport qualité-prix.

Pensez aux associations de locataires

⇨ Pour vous défendre en cas de litige avec votre propriétaire

Renseignements auprès de la CNL (Confédération Nationale du Logement), de la CLCV (Confédération du Logement et du Cadre de Vie) ou de la CSF (Confédération Syndicale des Familles) *(adresses ci-dessous)*.

ADRESSES

Associations de locataires

BOURSE DU TRAVAIL
14 place Louis-Imbach
49100 Angers
CNL : 02 41 88 00 91
CLCV : 02 41 87 58 42
CSF : 02 41 86 08 36

Associations proposant un soutien au relogement

CIL 49
18 place Mendès-France
49100 Angers
Tél : 02 41 20 85 49

HABITAT ET HUMANISME
6 bis rue René-Brémont
49100 Angers
Tél : 02 41 34 91 25

SAINT-VINCENT-DE-PAUL
81 rue de l'Isoret 49100 Angers
Tél : 02 41 37 02 12

UNE FAMILLE, UN TOIT
2 rue des Buttes-de-Pigeon
49100 Angers
Tél : 02 41 33 06 99

PACT'ANJOU - HABITAT DÉVELOPPEMENT
1 quai Gambetta 49100 Angers
Tél : 02 41 88 89 95

ASSOCIATION PROMOJEUNES 49
Ferme de Beauséjour
Route de Cantenay-Épinard
49100 Angers
Tél : 02 41 73 25 51

Taxe d'habitation

CENTRE DES IMPÔTS
15 bis rue Dupetit-Thouars
49000 Angers
Tél : 02 41 74 51 51

Ouverture de compteur électricité et gaz

EDF-GDF SERVICE ANJOU
25 quai Félix-Faure
49005 Angers Cedex 01
Tél : 0 810 49 49 49

Ouverture de compteur d'eau

ANGERS AGGLOMÉRATION
83 rue du Mail - BP 8052
49105 Angers cedex 02
Tél : 02 41 05 50 00

Mise en service du téléphone

FRANCE TÉLÉCOM (3 AGENCES)
10 bis rue Lenepveu
Centre commercial Grand Maine
Centre commercial Géant Casino
Un seul numéro vert gratuit
Tél : 0 800 10 14 49

Aménagez votre logement au meilleur prix

Déménager

ATELIER DÉPANNAGE JEUNES (ADJ)
1 rue Barra 49100 Angers
Tél : 02 41 73 09 19

Se meubler, aménager son logement

ASSOCIATION PASSERELLE
Atelier amélioration de l'habitat
2 square Dumont-d'Urville
BP 90620 - 49006 Angers cedex 01
Tél : 02 41 66 69 34

ATELIER RESSOURCES ANJOU (ARA)
Avenue Carreaux
49480 Saint-Sylvain-d'Anjou
Tél : 02 41 95 42 64

EMMAÜS *Vente de mobilier*
Le Sauloup
49070 Saint-Jean-de-Linières
Tél : 02 41 39 73 39

ENVIE ANJOU
Vente d'électroménager
37 rue Barra 49000 Angers
Tél : 02 41 48 21 48

FRATERNITÉ DU COLOMBIER
17 rue du Colombier 49100 Angers
Tél : 02 41 47 54 54

Travaux d'entretien à domicile

PROMO SERVICES
11 avenue de Contades
49000 Angers
Tél : 02 41 88 60 60

TREMPLIN TRAVAIL
50 rue Lionnaise
49100 Angers
Tél : 02 41 20 77 00

Location de matériel pour bricolage

BRICOTHÈQUE (LOCATION DE MATÉRIEL DE BRICOLAGE) MAISON DE L'ÉTANG
Régie de quartier
33 avenue Notre-Dame-du-Lac
49000 Angers
Tél : 02 41 35 00 52

Faire reconnaître ses droits, son Droit, appelle une dimension civique que chacun doit pouvoir exiger

Pour un règlement à l'amiable

⇨ Le conciliateur

- En cas de litige avec un particulier ou fournisseur, il est possible de rencontrer un conciliateur judiciaire.
  Il a pour rôle de rechercher un règlement à l'amiable pour éviter un procès.
- Pour connaître les coordonnées et heures de permanence, s'adresser au Palais de Justice d'Angers *(adresse p. 35)*.

Vos frais en cas de procès

⇨ L'aide juridictionnelle

Si vos ressources sont modestes, l'État prend en charge vos frais de procédure et honoraires d'avocat. L'aide peut être totale ou partielle suivant les ressources. Les montants sont actualisés chaque année suivant votre situation familiale. S'adresser au Palais de Justice d'Angers au bureau de l'aide juridictionnelle.

Pour résoudre vos litiges

⇨ Avec un employeur

En cas de litige avec votre employeur, vous pouvez vous adresser à l'Inspection du travail, aux syndicats de salariés. C'est auprès du Conseil des prud'hommes que votre plainte doit être déposée. Dans ce cas vous pouvez vous faire assister par les syndicats de salariés.

⇨ Avec une administration

Il est toujours possible d'attaquer une décision qui vous concerne directement, dans la plupart des cas auprès du Tribunal administratif. Il est impératif de respecter les délais de recours qui sont normalement indiqués sur la décision. Ce délai est en général de 2 mois.

- Le silence de l'Administration pendant 2 mois vaut décision de refus.
- Les contestations relatives aux prestations versées par les organismes sociaux ne sont pas soumises à ce régime, elles relèvent soit du Tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS) (Allocations CAF, CPAM, MSA, vieillesse...), soit des Tribunaux judiciaires de Droit commun (Assédic).
- Par contre, la décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prise par l'ANPE, suite par exemple à un contrôle, est attaquable devant le Tribunal administratif après le recours auprès du délégué départemental de l'ANPE.

ADRESSES

PALAIS DE JUSTICE D'ANGERS
Rue Waldeck-Rousseau
49100 Angers
Tél : 02 41 20 51 00

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES
6 allée de l'Île-Gloriette
44041 Nantes cedex 01
Tél : 02 40 99 46 00

Litiges/Droit du Travail

ABCDE (ASSOCIATION ANGEVINE AYANT POUR BUT LE CONSEIL ET LA DÉFENSE DES EXCLUS)
3 quai Gambetta
49100 Angers
Tél : 02 41 87 28 03
Mardi et jeudi de 10h à 12h

DDTEFP, INSPECTION DU TRAVAIL
7 rue Bouché-Thomas
49043 Angers cedex 01
Tél : 02 41 54 53 52

CONSEIL DES PRUD'HOMMES
Palais de Justice
Rue Waldeck-Rousseau
49043 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 20 52 70

SYNDICATS DE SALARIÉS BOURSE DU TRAVAIL
14 place Louis-Imbach
49100 Angers
CGT : 02 41 25 36 10
CFDT : 02 41 24 40 00
FO : 02 41 25 49 60
CGC : 02 41 25 36 80
CFTC : 02 41 25 36 90

Droit social

CAF
49, av. Jeanne-d'Arc 49100 Angers
Tél : 02 41 88 30 30
Et dans tous les centres sociaux de la CAF (adresses p.47)

Droit des femmes

CIF-CIDF
35 rue St-Exupéry 49100 Angers
Tél : 02 41 86 18 04

Droit des victimes, consultations juridiques gratuites

ADAVEM 49 (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION)
Palais de Justice
Place du Général-Leclerc
49043 Angers cedex 01
Tél : 02 41 20 51 26

BOUTIQUE DE DROIT
77 rue Bressigny BP 2016
49016 Angers cedex 01

CDAD (CENTRE D'ACCÈS AUX DROITS)
(Rencontres avec des avocats, en fonction des ressources)
Palais de Justice d'Angers
Rue Waldeck-Rousseau
49100 Angers
Tél : 02 41 20 51 00

POINT ACCÈS AUX DROITS / CITOYENNETÉ (16-25 ANS) MLA (MISSION LOCALE ANGEVINE)
46 rue Lionnaise BP 60252
49002 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 24 16 00
Sur rendez-vous

Droits de l'Homme, Droits des Étrangers, Lutte contre le racisme

APTIRA (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'INTÉGRATION DANS LA RÉGION ANGEVINE)
35 rue St-Exupéry
49100 Angers
Tél : 02 41 88 64 33
Sur rendez-vous

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
22 rue du Maine 49100 Angers
Tél : 02 41 27 32 64
Site : angers.ldh-France.org

Litiges, consommation (vente, location, crédit)

CONFÉDÉRATION DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE (CLCV)
14 place Louis-Imbach
49100 Angers
Tél : 02 41 87 58 42 [...]

Pour vous soutenir

Si vous êtes victime

Vous avez besoin d'une aide juridique ou d'une aide psychologique. Pensez à contacter les associations qui œuvrent dans ce domaine.

Conseils pratiques

Pour pouvoir prouver le bien-fondé de sa position en cas de litige, notamment devant un tribunal, il est indispensable de :

– confirmer ou faire confirmer les engagements verbaux par des écrits,

– envoyer à la partie adverse des courriers recommandés avec accusé de réception,

– garder des doubles de toutes les pièces importantes.

[...]

CSF (CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES)
14 place Louis-Imbach
49100 Angers
Tél : 02 41 86 08 36

CSF (CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES) : MONPLAISIR
21 rue Paul-Valéry
49100 Angers
Tél : 02 41 27 03 36

CSF (CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES) : VERNEAU
10 rue René-Tranchant
49100 Angers
Tél : 02 41 43 68 54

CSF (CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES) : ROSERAIE
Salle du Petit-Mathurin-Droit,
avenue Jean XXIII
49000 Angers

UFC (UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS DU MAINE-ET-LOIRE)
77 rue Bressigny
49100 Angers
Tél : 02 41 88 56 42

FAMILLES DE FRANCE
41 rue Desjardins
49100 Angers
Tél : 02 41 25 13 18

Écrivain public, aide à la rédaction de courrier

CENTRE SOCIAL CAF
12 boulevard Robert-Schuman
49000 Angers
Tél : 02 41 37 73 60
Le mardi de 10h à 12h

Aide aux démarches administratives

TOUS LES CENTRES SOCIAUX DE LA CAF
(voir adresses page 47)

La santé est un droit pour tous, c'est aussi une nécessité pour trouver ou retrouver un emploi

Vous et la Sécurité sociale

⇨ Quand les droits à l'accès aux soins sont-ils ouverts ? Ils sont ouverts lorsque vous êtes :

- salarié(e), au moins 60 h par mois ou 120 h par trimestre,
- ayant droit (conjoint, partenaire Pacs ou à charge d'un assuré social),
- bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU). La CMU concerne toutes les personnes qui ne bénéficient pas d'une protection sociale dans un régime obligatoire de base et qui dispose d'une résidence stable et régulière en France. Une cotisation est appelée pour les seules personnes dont les revenus dépassent le seuil, fixé par décret. [...]

Vous et la Sécurité sociale (suite)

[...]
Les bénéficiaires du RMI, de l'API et de l'AAH sont exonérés de cotisations sans examen de ressources.
La CMU s'adresse notamment aux jeunes de 16 à 20 ans n'entrant pas dans les catégories précédentes.

⇨ Votre Carte VITALE : mode d'emploi quand votre situation change (mariage, naissance...)

1- Envoyer les pièces justificatives à votre centre de paiement (CPAM ou MSA).

2- Mettre votre carte à jour dans une borne.

3- Présenter votre carte au professionnel de santé.
(S'il utilise votre carte, vous n'avez plus de feuille de soin à adresser à votre centre de paiement. Si ce n'est pas le cas, il vous remet une feuille de soins que vous pensez à compléter par votre numéro de Sécurité sociale et à signer).

4- Pour tout complément d'information, contacter la CPAM ou la MSA.

Conseils pratiques

Pour faire valoir vos droits, aller à la Sécurité Sociale : bureau du service solidarité CPAM ou à la MSA.

On pourra vous délivrer en urgence une attestation acceptée par toutes les professions de santé (en attente de votre carte).

Pour les personnes résidant en Centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), et les personnes Sans domicile fixe (SDF), leur dossier est pris en charge par la CPAM, bureau de solidarité.

ADRESSES

CPAM
Bureau du service solidarité
32 rue Louis-Gain
49037 Angers cedex 01
Tél : 0 820 904 158

MSA
2004 : changement d'adresse
9 rue Béclard
49038 Angers cedex 01
Tél : 02 41 86 57 57

Ticket modérateur et couverture universelle

⇨ Le ticket modérateur c'est quoi?

Les droits « Sécurité sociale » laissent à la charge de l'assuré le ticket modérateur qui peut aller de 30 à 65 % selon les prestations (consultations, médicaments, forfait journalier...)

Le ticket modérateur peut être pris en charge par :
- un organisme complémentaire, une mutuelle, si l'on peut payer une cotisation mutualiste,
- la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) (suivant sa situation financière ou automatiquement pour les bénéficiaires du RMI),
- l'adhésion à une mutuelle (convention entre CCAS, Mutualité de l'Anjou, association Monplaisir-Santé), pour les personnes à revenus modestes. Renseignements : CCAS d'Angers *(p. 12)*.

⇨ Qui bénéficie de La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)?

La CMU-C concerne l'assuré social et les ayant-droits.
Elle est accordée pour un an même si la situation évolue en cours d'année et est renouvelable.

Elle peut être accordée de plein droit

- Si vous êtes bénéficiaire du RMI,
- Si vous êtes ayant-droit de plus de 16 ans, en rupture de lien avec votre famille.

En fonction des ressources du foyer

La CMU-C peut être attribuée à toute personne dont les ressources du foyer des 12 derniers mois ne dépassent pas un certain plafond défini en fonction du nombre de personnes à charge. **Le foyer = le demandeur, le conjoint ou concubin ou partenaire Pacs, et les enfants âgés de moins de 25 ans.**

Les démarches à effectuer

La demande de CMU-C doit être effectuée auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) d'affiliation, ou de la MSA ou de la Caisse des TNS (Travailleurs non salariés).

Mutuelle

Si vos ressources dépassent le plafond de la CMU-C sans atteindre le quotient familial CAF de 453 €, vous pouvez obtenir une mutuelle à tarif réduit. Renseignements au CCAS.

Ticket modérateur et couverture universelle (fin)

Conseils pratiques :

Pour vous accompagner dans l'accomplissement des formalités vous pouvez contacter les acteurs locaux de l'action sociale :

- CPAM ou MSA,
- CCAS, service social départemental, service social de la CRAM et d'entreprises,
- Associations et organismes à but non lucratif agréés par la Préfecture,
- Établissements de santé...

En attendant le document officiel, une attestation provisoire peut être établie pour trois mois maximum.

⇨ Si votre demande de CMU Complémentaire est acceptée :

- le droit est enregistré pour une année,
- pensez à mettre votre carte VITALE à jour,
- présentez cette carte ainsi que l'attestation papier jointe aux professionnels de santé.

Vous n'avancez pas d'argent pour vos soins médicaux. Le ticket modérateur (la somme restant à votre charge) est pris en charge. Le forfait hospitalier est pris en charge sans limitation. Des tarifs spécifiques sont appliqués pour l'optique, les soins dentaires et autres fournitures.

CENTRES D'ACCUEIL

Centres CPAM

CPAM - SIÈGE
32 rue Louis-Gain
49037 Angers cedex 01
Tél : 0 820 904 158

CENTRE DE LA ROSERAIE
avenue Winston-Churchill
BP 228 - 49002 Angers cedex 01
Tél : 02 41 68 91 00
7h45-17h15

CENTRE DAVIERS
34 boulevard Daviers
49030 Angers cedex 01
Tél : 02 41 72 42 42

ANTENNE VERNEAU
10 rue René-Tranchant
49100 Angers
Tél : 02 41 96 97 10

MSA
2004 : changement d'adresse
9 rue Béclard
49038 Angers cedex 01
Tél : 02 41 86 57 57

SERVICE SOCIAL CRAM
11 rue de la Rame - BP 60102
49009 Angers cedex 01
Tél : 0820 904 158

Mutuelle à tarif adapté

CCAS D'ANGERS
Esplanade de l'Hôtel de Ville
Boulevard de la Résistance
et de la déportation
49035 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 05 49 49

ACTION MONPLAISIR SANTÉ
5 bis place de l'Europe
49100 Angers
Tél : 02 41 43 83 11

Dans quel cas ai-je droit à une aide financière?

⇨ Pour m'aider à payer ma mutuelle?

- Faire une demande d'aide individuelle financière à la Commission de la CPAM. Le dossier sera alors soumis à la commission de secours qui statuera après examen de vos ressources.
- Faire une demande à la Commission de secours de la MSA.

En complément de l'aide Sécurité sociale ou MSA, une demande peut être faite auprès du CCAS ou auprès des circonscriptions d'action sociale et de santé DISS,

⇨ Pour mes lunettes? Mes frais dentaires?

Les coûts se révèlent supérieurs à la base de remboursement accordée par la Sécurité sociale. Une partie, parfois importante, reste à la charge de l'assuré(e).

Pour une aide :

- Vous pouvez déposer une demande à la CPAM (permanences CPAM ou bureau du service solidarité CPAM). Votre dossier sera présenté à la Commission de secours après étude de devis et justificatif des ressources.
- Une demande de secours pourra être déposée également auprès de votre mutuelle et/ou du CCAS. Elle viendra en complément du secours Sécurité sociale.

⇨ Pour les moins de 18 ans : appareils auditifs et lunettes

- La Sécurité sociale rembourse un forfait.
- L'appareillage des deux oreilles est pris en charge.

Où mettre à jour mes vaccins?

⇨ Vous pouvez vous faire vacciner :

- auprès de votre médecin traitant,
- dans un centre de vaccinations de la mairie (adultes, enfants de plus de 6 ans). Renseignements au **02 41 05 44 30**.
- au Service de Prévention et Promotion de la Santé Familiale (PPSF) le plus proche de votre domicile (enfant de moins de 6 ans). Renseignements : **02 41 81 48 18**.

INFOS SANTE

Bilan santé pris en charge par les organismes d'assurance maladie

CENTRE D'EXAMEN DE SANTÉ - IRSA
14 rue Savary
49100 Angers
Tél : 02 41 25 30 50

Centres de planification et d'éducation familiale

• Entretiens individuels et/ou collectifs en conseil conjugal et planification familiale (contraception),

• Consultations médicales spécialisées, dépistage des maladies sexuellement transmissibles et cancers génitaux.

PÔLE SANTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL
62 bd St-Michel
49100 Angers
Tél : 02 41 31 31 41

CENTRE FLORA TRISTAN - CHU
49033 Angers cedex 01
Tél : 02 41 35 38 43

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL
35 rue St-Exupéry
49100 Angers
Tél : 02 41 88 70 73

SERVICE DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ FAMILIALE (PPSF) (ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS).

Une consultation existe sûrement dans votre quartier :
Renseignements à la DISS
Tél : 02 41 81 48 18

Prévention -Hygiène - Vaccination

SERVICE SANTÉ PUBLIQUE
Mairie d'Angers
2 bis rue des Ursules 49100 Angers
Tél : 02 41 05 44 30

Centre d'Interruption Volontaire de Grossesse

CENTRE FLORA TRISTAN - CHU
49033 Angers cedex 01
Tél : 02 41 35 38 43

Centre de dépistage des MST (consultation gratuite)

DISPENSAIRE ANTI-VÉNÉRIEN
4 rue Larrey
49033 Angers cedex 01
Tél : 02 41 35 32 24
Consultations les lundi et vendredi : 17h30 /19h et mardi 9h30 /11h

Permanences santé 16/25 ans

MISSION LOCALE ANGEVINE
46, rue Lionnaise BP 60252
49002 Angers cedex 01
Tél : 02 41 24 16 00
Consultations mardi : 10h-12h30, jeudi 14h-17h30 ou sur rendez-vous

Numéros d'urgence

SAMU - SMUGA
Tél : 15

POMPIERS
Tél : 18

CENTRE ANTI-POISONS
Tél : 02 41 48 21 21

URGENCES DU CHU
Tél : 02 41 35 37 12

URGENCES PÉDIATRIQUES - CHU
Tél : 02 41 35 44 27

Prévention - soins - SIDA

CENTRE DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT - CHU
3 allée des Magnolias
49033 Angers cedex 01
Tél : 02 41 35 41 13

INFORMATION AIDES - DÉLÉGATION DE MAINE-ET-LOIRE
1 rue Joubert 49100 Angers
Tél : 02 41 88 76 00

SIDA INFO SERVICE
Tél : 0 800 840 800
(numéro vert - appel gratuit)

Prévention - soins - alcoolisme

CHU - *Service Médecine E*
Tél : 02 41 35 53 52

ASSOCIATION DES ALCOOLIQUES ANONYMES
6 avenue Yolande-d'Aragon
49100 Angers
Tél : 02 41 48 49 48

ALCOOL ASSISTANCE - CROIX D'OR
1 rue Bardoul 49000 Angers
Tél : 02 41 32 79 17

ASSOCIATION VIE LIBRE
22 rue du Maine 49100 Angers
Tél : 02 41 86 07 22

CENTRE D'ALCOOLOGIE
34 bis rue Saumuroise 49000 Angers
Tél : 02 41 44 08 72

Prévention - soins - toxicomanie

AAATF (ASSOCIATION ANGEVINE D'AIDE AUX TOXICOMANES ET À LEURS FAMILLES)
1 rue de la Boëtie 49000 Angers
Tél : 02 41 47 47 00

CENTRE D'ACCUEIL AAATF
1 rue de la Boëtie 49000 Angers
Tél : 02 41 47 47 37

RAFT (RÉSEAU D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PROBLÈMES DE TOXICOMANIE)
21 rue Paul-Valéry
49100 Angers

Prévention - soins - tabagisme

PÔLE SANTÉ -
Consultations de tabacologie
62 bd St-Michel 49100 Angers
Tél : 02 41 31 31 39

CHU - UNITÉ DE COORDINATION DE TABACOLOGIE
4 rue Larrey
Service de pneumologie
49033 Angers cedex 01
Tél : 02 41 35 58 45

Prévention - soins - tuberculose

PÔLE SANTÉ - LUTTE ANTITUBERCULEUSE (SDLAT)
62 bd St-Michel 49100 Angers
Tél : 02 41 31 31 39

Prévention - soins dentaires

PÔLE SANTÉ - SOINS DENTAIRES - CROIX-ROUGE FRANÇAISE
62 bd St-Michel 49100 Angers
Tél : 02 41 42 60 28

Prévention - soins médicaux

PÔLE SANTÉ - MÉDECINS DU MONDE
62 bd St-Michel
49100 Angers
Tél : 02 41 43 65 66

Comment garder le moral

- Consulter les pages « cultures, loisirs et sports » du guide *(p 53 à 57)*,
- participer aux activités associatives du quartier.
- En parler avec un travailleur social (CAF, DISS, CCAS, associations),
- En parler avec mon médecin traitant.
- Rencontrer un psychiatre du CESAME, consultation gratuite même sans rendez-vous. Renseignements : **02 41 80 79 08**.
- Consulter un psychiatre privé.

- Si les problèmes de santé désorganisent ma vie quotidienne (je ne connais pas mes droits, mon budget est déséquilibré, j'hésite à me soigner, je m'inquiète pour ma famille pendant une hospitalisation...), je peux contacter le service social de la CRAM.

ADRESSES

SERVICE SOCIAL CRAM
11 rue de la Rame - BP 60102
49009 Angers cedex 01
Tél : 0820 904 158

Aide psychologique aux victimes

ADAVEM 49 (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION)
Palais de Justice
Place du Général-Leclerc
49043 Angers cedex 01
Tél : 02 41 20 51 26

Aide aux victimes d'abus sexuels

AAVAS (ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'ABUS SEXUELS)
8 rue Ambroise-Paré
49100 Angers
Tél : 02 41 36 02 07

Écoute

S.O.S AMITIÉ
BP 2204 - 49000 Angers
Tél : 02 41 86 98 98

9 Votre vie au quotidien

Des solutions pour faire face aux problèmes financiers et familiaux

Bien gérer votre budget

⇨ Où trouver de l'aide pour organiser et gérer mon budget?

- Auprès des conseillers de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), ou de l'UDAF et des associations de consommateurs dans les quartiers *(adresses page 47)*.
  Ils vous accompagneront dans la gestion du budget si la situation est trop critique.
- Électricité - gaz - eau - téléphone : en cas de difficulté de paiement, des échéanciers sont accordés par les différentes administrations.

Que faire en cas de surendettement ?

⇨ Que faire, à quel moment intervenir ?

- Dès que l'on est dans l'impossibilité de faire face à ses dettes.

⇨ À qui et où s'adresser ?

- De préférence auprès des créanciers pour une procédure amiable.
- Auprès des associations de consommateurs *(adresses p. 47)*.
- Auprès des centres sociaux de la CAF ou de la MSA, ou aux centres de circonscription d'action sociale et de santé DISS en cas de difficultés dans les démarches administratives *(adresses page 12)*.

Si les démarches n'aboutissent pas, constituer un dossier auprès des trois organismes suivants :

1- Banque de France : commission de surendettement.
La commission de surendettement n'apporte pas d'aide financière directe. Elle négocie avec les créanciers des remboursements compatibles avec les ressources.

2- CLCV (confédération du logement et du cadre de vie).

3- Familles de France.

ADRESSES

BANQUE DE FRANCE
Commission de surendettement
13 place Mendès-France
(accueil du public : boulevard du Maréchal-Joffre)
49100 Angers
Tél : 02 41 24 25 14
8h45-12h15/13h30-15h15
(jusqu'à 17h par téléphone)

CLCV
14 place Louis-Imbach
49100 Angers
Tél : 02 41 87 58 42

FAMILLES DE FRANCE
41 rue Desjardins
49100 Angers
Tél : 02 41 25 13 18

Vos Relations au sein de la famille

⇨ Comment faire face aux tensions familiales ? À qui et ou s'adresser ?

- Auprès des professionnels spécialisés dans les relations conjugales et familiales qui apportent écoute, conseil, soutien et médiation dans les centres sociaux de la CAF.
- Auprès de toutes les circonscriptions d'action sociale et de santé DISS *(adresses p. 12)*.
- Auprès des associations spécialisées dans ces questions.

ADRESSES

Conseil conjugal et familial - médiation

CAF
49 avenue Jeanne-d'Arc
49100 Angers
Tél : 02 41 81 14 17
Uniquement sur rendez-vous

Centres sociaux CAF

BELLE-BEILLE
42 rue Henri-Hamelin
49000 Angers
Tél : 02 41 22 38 38

CENTRE VILLE, JANOT
(pôle « habitat, crédit, budget, accès aux droits »)
2 rue Baudrière
49100 Angers
Tél : 02 41 23 12 50

JÉRUSALEM, GRAND PIGEON
17 rue de Jérusalem
49100 Angers
Tél : 02 41 21 13 70

MONPLAISIR
12 bd Robert-Schuman
49100 Angers
Tél : 02 41 37 73 60

ROSERAIE
9 rue Charles-Baudelaire
49000 Angers
Tél : 02 41 68 78 78

Associations

MÉDIATIONS 49, SIÈGE SOCIAL
Palais de Justice
BP 50242 - 49002 Angers cedex
Tél : 02 41 20 51 99
Service point rencontre :
Tél : 02 41 79 00 49
Service médiation familiale :
Tél : 02 41 68 49 00

ÉCOUTE PARENTS / ENFANTS 49
Numéro vert : 0 800 83 57 92

DIVORCE ET MÉDIATIONS
1 rue Bardoul 49000 Angers
Tél : 02 41 31 15 65

CENTRE CONJUGAL (AFCCC)
6 rue Georges-Morel
49000 Angers
Tél : 02 41 48 20 22

CSF - FAMILLES MONOPARENTALES BOURSE DU TRAVAIL
14 Place Louis-Imbach
49100 Angers
Tél : 02 41 86 08 36

CENTRE MATERNEL
15 rue de Belgique
49100 Angers
Tél : 02 41 88 70 83

S.O.S FEMMES
35 rue St-Exupéry 49100 Angers
Tél : 02 41 87 97 22

Qui peut prendre en charge mon enfant ?

⇨ Qui peut le garder, où m'adresser ?

- Vous recherchez un emploi, ou un stage.
- Vous avez trouvé un emploi, ou une formation.
- Vous voulez faire des démarches administratives.
- Vous voulez rencontrer des amis, vous distraire...

QUI GARDE	OÙ S'ADRESSER
POUR QUELQUES HEURES - les assistantes maternelles, - les haltes garderies, - Accueil dépannage. **POUR LA JOURNÉE** - les crèches, - les assistantes maternelles.	- le Relais Assistantes Maternelles, - les haltes garderies, - les circonscriptions d'action sociale et de santé DISS, - Service Petite Enfance Ville d'Angers, - l'Association Petite Enfance.
HORS TEMPS SCOLAIRE - les centres de loisirs maternels > 3 à 6 ans, - les centres de loisirs municipaux ou associatifs (CLSH) > 4/14 ans.	- Services Ville d'Angers : Loisirs-Enfance, la Vie des Quartiers.

⇨ Quelles sont les conditions financières ?

- Les prix sont étudiés en fonction des ressources de la famille. Se renseigner auprès des centres sociaux de la CAF ou de la MSA et du Relais assistantes maternelles.
- Prise en charge par le CCAS suivant votre quotient familial d'une partie de la facture des centres de loisirs municipaux.
- Renseignements auprès du service Éducation-Enfance de la mairie d'Angers - Téléphone **02 41 05 40 00**

⇨ Où passer un moment avec mon enfant et profiter des conseils de professionnels ?

- Les ludothèques angevines sont spécialement aménagées d'espaces-découverte pour les enfants et prêtent aussi bien des livres que des jouets.

ADRESSES

Ludothèques angevines

Découverte et prêts de jouets

LUDOTHÈQUE MONPLAISIR
3 rue de l'Écriture
49100 Angers
Tél : 02 41 34 71 87

LUDOTHÈQUE ROSERAIE
21 rue Marc-Sangnier
49000 Angers
Tél : 02 41 47 11 92

LUDOTHÈQUE VERNEAU
11, rue Raoul-Ponchon
49000 Angers
Tél : 02 41 69 67 48

Lieux d'accueil enfants/parents

MAISON CHOUETTE
Enfants jusqu'à 4 ans
5 rue St-Exupéry 49100 Angers
Tél : 02 41 87 63 11

LA BALLE AU BOND
Enfants 3 à 6 ans
5, rue St-Exupéry 49000 Angers
Tél : 02 41 24 01 07

Accueil des jeunes enfants

ASSOCIATION PETITE ENFANCE (APE)
2 rue Jean-Rostand
49000 Angers
Tél : 02 41 72 00 10

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
3 allée du Haras
49100 Angers
Tél : 02 41 87 33 91

ANGERS PROXIM' SERVICES
50 rue Lionnaise
49100 Angers
Tél : 02 41 20 77 03

Le saviez-vous ? on m'accepte à l'école dès 2 ans !

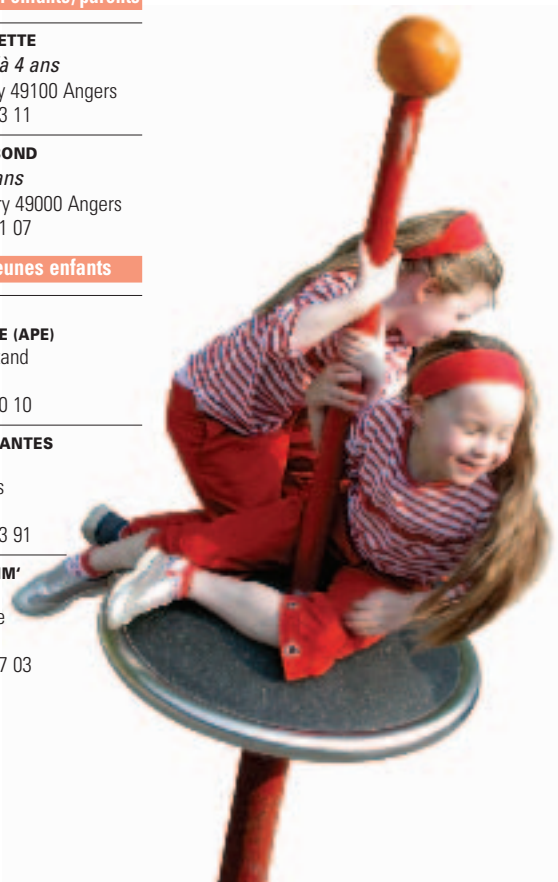

Se déplacer malin

⇨ Vos possibilités de transport à tarifs réduits ou préférentiels

- Les bus du réseau urbain et inter-urbain (carte mensuelle à 3 € pour les demandeurs d'emploi et les stagiaires dont les ressources sont inférieures à 80 % du SMIC). Avec la carte « Partenaires » 50 % du tarif normal sur l'abonnement mensuel (renseignements à la COTRA).
- Anjou bus (Conseil Général) a mis en place une « tarification solidarité » (0,50 €) pour les personnes défavorisées. Conditions : résider en Maine-et-Loire et disposer de ressources inférieures à 80 % du SMIC. Renseignements à la gare routière.
- L'ANPE propose une aide à la mobilité pour se rendre à un entretien d'embauche (pour les moins de 26 ans gratuité sur le Train Express Régional, TER). En faire la demande 48 heures à l'avance.
- Pour la cueillette des pommes *(lire p. 25)*, l'ANPE et la MSA favorisent le transport gratuit des demandeurs d'emploi urbains. Contact : ANPE ou MSA *(pp 15-16)*.
- Location de mobylettes et de vélos à tarifs très réduits :

ANGERS MOB SERVICE
34 rue des Noyers
49000 Angers
Tel : 02 41 45 70 94

ADRESSES

COTRA
5 place Lorraine
49100 Angers
Tél : 02 41 33 64 64

GARE ROUTIÈRE
Place de la Poissonnerie
49100 Angers
Tél : 02 41 88 59 25

GARE SNCF ST-LAUD
Place de la Gare
49000 Angers
Service informations
Tél : 08 92 35 35 35

Et pour s'habiller ?

⇨ Où trouver des vêtements pas chers ?

Bourse aux vêtements dans les quartiers.
Se renseigner dans les centres sociaux de la CAF *(adresses page 47)*.

⇨ Où laver mon linge, repasser, coudre ?

Des associations de quartier proposent des services : machines à laver, sèche-linges, machines à coudre, tables à repasser.

ADRESSES

S'habiller à moindre frais

MAGASIN APIVET
13 avenue Montaigne
49100 Angers
Tél : 02 41 60 88 00
9h30-12h30 / 14h-18h30.
Samedi : 10h-18h

MAGASIN APIVET
160, rue Létanduère
49000 Angers
Tél : 02 41 68 01 73

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Espace solidarité
1 rue Albéric-Dubois
49000 Angers
Tél : 02 41 25 11 75

Entretenir son linge

CLCV - FILALINGE
105 avenue Général-Patton
49000 Angers
Tél : 02 41 47 41 15

CLCV - LAV' PLAISIR : MONPLAISIR
5 bis place de l'Europe
49100 Angers
Tél : 02 41 43 83 11

CLCV - TOUTCOULEURS : ROSERAIE
2 square des Jonchères
49000 Angers
Tél : 02 41 47 12 96

PASSERELLE
Atelier d'insertion sociale
2 square Dumont-d'Urville
BP 90620 - 49006 Angers cedex 01
Tél : 02 41 66 69 34

LE TAMBOUR BATTANT
50 rue de Jérusalem 49000 Angers
Tél : 02 41 43 16 15

Et l'alimentation ?

⇨ Acheter au juste prix

Achats de produits de première nécessité proposés par les associations de quartier.

⇨ Où bénéficier de repas ?

Réalisation de repas avec des associations de quartier et les centres sociaux CAF *(adresses page 47)*,

Prise en charge à l'extérieur avec les associations de quartier ou Foyers de Jeunes Travailleurs *(adresses p. 29)*.

⇨ Et les repas des enfants à l'école ?

Le CCAS prend en charge, en fonction du quotient familial CAF, une partie de la facture des repas des écoles maternelles et primaires publiques. Pour une intervention du CCAS, les dossiers de demande de réduction sont à prendre au service EPARC à la mairie.

ADRESSES

Achats

Regroupement de familles pour des commandes de denrées alimentaires à prix de gros

LAV-PLAISIR
5 bis place de l'Europe
49100 Angers
Tél : 02 41 43 83 11

CLCV - CONSOTHÈQUE
33 boulevard Beaussier
49000 Angers
Tél : 02 41 39 75 43

CLCV - TOUTCOULEURS : ROSERAIE
2 square des Jonchères
49000 Angers
Tél : 02 41 47 12 96

ÉCO PANIER : MONPLAISIR
75 route de Briollay
49100 Angers
Tél : 02 41 60 16 32

LES JARDINS DE COCAGNE ANGEVINS
Agriculture biologique
La Bouvarderie
49124 Saint-Sylvain d'Anjou
Tél : 02 41 93 19 19

Repas

RESTO-TROC / ÉMERGENCE 49
99 avenue Général-Patton
49000 Angers
Tél : 02 41 73 88 12

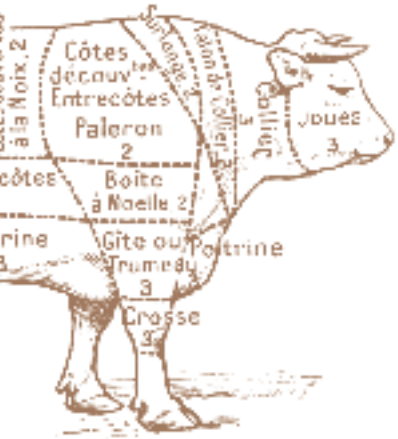

10
La culture, vos loisirs et le sport

Bien dans sa tête, bien dans son corps, bien dans son cœur !

Il faut s'accorder quelques moments de détente pour chasser le stress de la vie quotidienne et rompre l'isolement

Lecture, spectacles, musique et festivals...

⇨ Qu'est-ce que la carte « Partenaires » ?

La Ville d'Angers et le CCAS proposent aux Angevins dont le quotient familial est inférieur à 453 €, une carte permettant d'obtenir des tarifs préférentiels sur les sports, spectacles... Renseignements au CCAS, à l'Hôtel de ville ou dans les mairies de quartier *(adresses p.12 et pp. 55-56)*.

Lecture, spectacles, (suite) musique et festivals...

Dans le cadre de la charte « Culture et Solidarité », la ville d'Angers et le CCAS proposent aux personnes adhérentes aux associations de ce réseau, un accompagnement vers l'offre culturelle de la ville, à un tarif très économique. Renseignements au 02 41 05 41 51.

Les offres de bibliothèques municipales

Dans les bibliothèques municipales, vous pouvez :
– consulter des journaux, des revues, des livres,
– emprunter des livres, des CD et des cassettes vidéo.
On peut également emprunter des revues dans les bibliothèques de quartier (carte unique pour toutes les bibliothèques : 5 € /an d'inscription, 2,5 € avec la carte « Partenaires », gratuité pour les moins de 18 ans).

Les maisons de quartier et les associations d'habitants

Les maisons de quartier et les associations d'habitants, proposent des activités diverses et variées pour tout public : centres de loisirs, animations enfants, ateliers adultes (artistiques, bricolage, cours de langues, activités sportives...)
Pour certaines activités, les tarifs sont adaptés à la situation familiale. Renseignements auprès des Maisons de quartier.

L'Institut municipal

Il propose des cycles de conférences gratuites *(voir p. 22)*.

Les musées de la ville

Ils accueillent le public à des tarifs très économiques.
Services des publics : **02 41 05 38 00**

Les expositions gratuites

Des salles d'exposition proposent aux visiteurs des expositions gratuites : La tour Saint-Aubin, le grand théâtre d'Angers, la salle Chemellier, l'abbaye du Ronceray, les Archives départementales et la salle Célestin-Port du Conseil général...

Les organismes culturels associés à la ville

Ils proposent des spectacles, concerts, stages avec des tarifications adaptées aux demandeurs d'emploi et détenteurs de la « carte partenaires » *(voir p. 56)*.

La carte Partenaires permet d'obtenir des tarifs préférentiels !

Sans oublier les nombreux festivals

Des festivals sont aussi organisés régulièrement : Angers l'Été, festival « Les Accroche-cœurs », festival « Tours de Scènes », Festival « Premiers Plans » (cinéma), festival « Cinémas d'Afrique », Festival international du scoop et du journalisme...

Renseignements à la mairie d'Angers : **02 41 05 41 51**

ADRESSES

Maisons de quartier et bibliothèques

ARCEAU, DEUX-CROIX & GRAND PIGEON
Centre Marcelle-Menet
2 rue Clément-Pasquereau
49100 Angers
Tél : 02 41 96 12 00
Bibliothèque associative
Tél : 02 41 96 12 03

BANCHAIS
Maison de quartier
266 rue Haute-des-Banchais
49000 Angers
Tél : 02 41 60 83 43

BELLE-BEILLE
Centre Jacques-Tati
5 rue Eugénie-Mansion
49000 Angers
Maison de quartier
Tél : 02 41 48 51 90
Bibliothèque
02 41 73 36 09

CAPUCINS
Maison de quartier
26 rue des Capucins
49000 Angers
Tél : 02 41 73 96 49

CENTRE VILLE
Maison de quartier
(animations intergénérations)
15, rue Thiers 49100 Angers
Tél : 02 41 86 05 05
Bibliothèque Toussaint
49 rue Toussaint 49000 Angers
Tél : 02 41 24 25 50
Bibliothèque Imbach
11 rue Botanique 49100 Angers
Tél : 02 41 88 84 66

JUSTICES, ST-LÉONARD & MADELEINE
Le Trois-Mâts
Place des Justices 49000 Angers
Maison de quartier
Tél : 02 41 66 02 02
Bibliothèque
Tél : 02 41 66 67 23

LAC-DE-MAINE
Maison de quartier
40 rue de la Chambre-aux-Deniers
49000 Angers
Tél : 02 41 48 05 40
Maison pour Tous
4 square Flora-Tristan 49000 Angers
Tél : 02 41 48 39 72
Bibliothèque
Rue du Haut-Chêne 49000 Angers
Tél : 02 41 48 05 43 [...]

Lecture, spectacles, (fin) musique et festivals...

Maisons de quartier et bibliothèques (suite)

LAFAYETTE
Association quartier La Fayette
7 square La Fayette 49000 Angers
Tél : 02 41 86 18 13
Bibliothèque
88, rue Létanduère
Tél : 02 41 88 97 73

MONPLAISIR
2 rue de l'Écriture 49000 Angers
Maison de quartier
Tél : 02 41 43 84 09
Bibliothèque
Tél : 02 41 60 10 60

ROSERAIE
Centre Jean Vilar - Léo Lagrange Ouest
Place Jean Vilar BP 80931
49009 Angers cedex 01
Tél : 02 41 68 92 50
Bibliothèque-vidéothèque
Tél : 02 41 66 53 24

SAINT-SERGE, SAINT-MICHEL
Maison de quartier St-Serge
9 rue Duboys 49100 Angers
Tél : 02 41 43 28 13

SAINT-JACQUES, SAINT-NICOLAS
Maison de quartier
41 rue Lionnaise 49100 Angers
Tél : 02 41 24 89 10
Bibliothèque
47 rue St-Nicolas 49100 Angers
Tél : 02 41 87 79 42

VERNEAU
2 rue Renée 49000 Angers
Maison de quartier
Tél : 02 41 73 44 22
Bibliothèque
Tél : 02 41 73 44 23

Structures culturelles associées à la ville

ANGERS- NANTES OPÉRA
1 rue Molière
44009 Nantes cedex 1
Tél : 02 40 89 84 00

CNDC ANGERS (CENTRE NATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE)
42 boulevard Henri-Arnault
BP 50107 49101 Angers cedex 02
Tél : 02 41 24 12 12

COMPAGNIE JO BITHUME
Spectacles et école de cirque
Rue de la Paperie
49124 St-Barthélémy-d'Anjou
Tél : 02 41 66 58 58

INSTITUT MUNICIPAL
9 rue du Musée 49100 Angers
(Conférences gratuites)
Tél : 02 41 24 13 14
ou 02 41 24 13 10

LE CHABADA
(Diffusion musiques actuelles)
56 boulevard du Doyenné
49100 Angers
Tél : 02 41 96 13 40

NTA (NOUVEAU THÉÂTRE D'ANGERS)
12 place Louis-Imbach
49100 Angers
Tél : 02 41 88 90 08

ONPL (ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE)
26 av. Montaigne 49100 Angers
Tél : 02 41 24 11 24

THÉÂTRE DU CHAMP DE BATAILLE
10 rue du Champ-de-Bataille
49100 Angers
Tél : 02 41 72 00 94

LES CINÉMAS :
Les 400 coups
Cinéma d'Afrique
Gaumont Variétés

Pratiquer un sport ou assister à un match?

Les associations sportives sont nombreuses. Pour y adhérer, adressez-vous au service des sports de la Ville d'Angers.

Un annuaire est disponible 12 rue des Ursules. Tél 02 41 05 40 00 - poste 45 25

⇨ La ville propose une tarification préférentielle pour les personnes à revenus modestes

- la carte « Partenaires »,
- la carte « Passe-sports »,
- les piscines municipales, la patinoire,
- les musées, les spectacles, la bibliothèque,
- les matchs de football, basket-ball, hand-ball...

⇨ L'aide financière aux licences sportives

De plus, une aide peut vous être accordée pour les licences sportives suivant votre situation familiale. Renseignements auprès des clubs sportifs.

⇨ Quels sont les espaces verts de la ville?

Des parcours de santé, des lieux de promenade sont ouverts à tous gratuitement :

- le parc de la Garenne,
- le parc de loisirs du Lac-de-Maine,
- le parc Balzac,
- l'Île Saint-Aubin,
- le Jardin des Plantes,
- l'Arboretum,
- les Sablières d'Écouflant,
- le parc Pignerolles à Saint-Barthélémy-d'Anjou.

Des sorties familiales à la journée sont organisées avec des associations de quartier.

Partir en vacances...

⇨ Vous avez droit à des vacances, le saviez-vous ?

Les demandeurs d'emploi ont un droit aux congés dans la limite de 35 jours dans l'année, après en avoir avisé l'Assédic pour une dispense d'actualisation.

Des réductions SNCF sont accordées. Des aides sont attribuées selon le niveau de ressources pour le départ des enfants en vacances par la CAF, la MSA, le CCAS, le Conseil général et la ville d'Angers.

- Chaque année, au printemps, la ville d'Angers organise un forum « Vacances pour tous ». C'est l'occasion de poser toutes vos questions ; le forum accueillant non seulement les maisons de quartier, les fédérations, le Centre d'Information Jeunesse, mais aussi tous les partenaires (CAF, MSA, Jeunesse et sports, ville/CCAS, DISS...) pouvant aider financièrement les familles souhaitant partir en vacances ou faire partir leurs enfants.
- Vous serez informés aussi de toutes les activités de l'opération « Angers l'Été ».

Associations proposant des activités sportives et culturelles

AFODIL
77 rue Bressigny 49100 Angers
Tél : 02 41 88 26 32

ATLAS
21 rue Paul-Valéry 49100 Angers
Tél : 02 41 25 74 57

FOL (FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES)
14 bis avenue Marie-Talet
49100 Angers
Tél : 02 41 96 11 50

INTER CE / DACC (DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS COMMUNES AUX COMITÉS D'ENTREPRISE)
(carte CEZAM donnant des réductions équivalentes aux Comités d'Entreprise)
2 square Gaston-Allard
49000 Angers
Tél : 02 41 88 25 87
9h30-13h / 14h-18h

PROMOJEUNES CHRS
« Fenêtre ouverte »
Ferme de Beauséjour
Route de Cantenay-Épinard
49000 Angers
Tél : 02 41 73 25 51

Partir en vacances

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
49 av. Jeanne-d'Arc 49100 Angers
Tél : 02 41 88 30 30

CIJ (CENTRE INFORMATION JEUNESSE) *Accueil de tout public*
5, allée du Haras 49100 Angers
Tél : 02 41 87 74 47

INTER-FÉDÉRATIONS DE MAINE-ET-LOIRE
59, rue Desjardins 49100 Angers
Tél : 02 41 87 67 00

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
1 rue Albéric-Dubois 49000 Angers
Tél : 02 41 25 11 75

Location de matériel de camping

MAISON DE L'ÉTANG
Régie de quartier
33, avenue Notre-Dame-du-Lac
49000 Angers
Tél : 02 41 35 00 52

11
Affirmer votre citoyenneté

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique

S'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies de quartier

Vous êtes solidaire de votre ville

⇨ Les lieux et les moyens d'affirmer sa citoyenneté sont nombreux

Ce guide présente à côté des grandes institutions, des associations à vocation sociale qui regroupent des bénévoles et agissent dans les quartiers, sur la ville.
Vous pouvez aussi vous y engager. C'est faire preuve de solidarité, c'est montrer son dynamisme et ses compétences et aussi éviter les ruptures sociales et professionnelles
(annuaires de la vie associative, renseignements à la mairie d'Angers, Tél : **02 41 05 40 00** - service vie des quartiers).

La citoyenneté c'est aussi participer

⇨ Participez...

- aux élections en votant,
- à la vie syndicale,
- aux activités de l'école de vos enfants,
- aux conseils consultatifs de quartiers,
- au comité d'usagers du CCAS,
- au forum de la vie associative,
- aux fêtes de votre quartier,
- dans les associations de quartier, d'insertion,
- dans les associations de demandeurs d'emploi,
- à la vie politique...

ADRESSES

MAIRIE D'ANGERS
Bureau des affaires électorales
Boulevard de la Résistance
et de la Déportation - BP 23527
49035 Angers cedex 01
Tél : 02 41 05 40 00
Du lundi au vendredi : 9h-17h30
Mairies de quartier et maisons de services publics, renseignements au 02 41 05 41 80.

Recensement des besoins en bénévolat

CENTRE DE VOLONTARIAT
Anjou Service Associations
34 rue Thiers 49100 Angers
Tél : 02 41 23 28 90
Du lundi au vendredi : 14h-17h

Développement de la citoyenneté

Conseils consultatifs de quartiers, renseignements : 02 41 05 40 58

ESPACE FEMMES
35 rue St-Exupéry 49100 Angers
Tél : 02 41 36 29 73

COMITÉ D'USAGERS DU CCAS
Bd de la Résistance et de
la Déportation 49035 Angers
Tél : 02 41 05 49 49

Associations de demandeurs d'emploi

ABCDE (ASSOCIATION ANGEVINE AYANT POUR BUT LE CONSEIL ET LA DÉFENSE DES EXCLUS)
3 quai Gambetta 49100 Angers
Tél : 02 41 87 28 03
Mardi et jeudi de 10h à 12h

APADE (ASSOCIATION POUR L'AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI) CFDT BOURSE DU TRAVAIL
14 place Louis-Imbach
49100 Angers
Tél : 02 41 24 40 00

ASCAPE (ASSOCIATION DES CADRES POUR L'EMPLOI)
22, rue Laréveillière
49100 Angers
Tél : 02 41 60 43 20

COMITÉ DE CHÔMEURS CGT BOURSE DU TRAVAIL
14 place Louis-Imbach
49100 Angers
Tél : 02 41 25 36 10

LES AMIS D'AC ! ANGERS
Agir ensemble contre le chômage, la précarité et l'exclusion
22 rue du Maine 49100 Angers
Tél : 02 41 37 88 96
Permanence le vendredi : 14h-17h

12 Préparer votre retraite

Bien se préparer à la retraite, c'est se poser les bonnes questions sur la gestion de son temps libre, sa vie de couple, ses relations familiales ou son patrimoine

Par où commencer ?

⇨ Les adresses à connaître pour établir son dossier

- Attendu ou redouté, soulagement ou cap difficile, le passage à la retraite n'est pas un moment de la vie à négliger.
- Il existe des repères sur la ville qui peuvent vous aider à mieux appréhender cette nouvelle étape de la vie.

CRAM (RÉGIME GÉNÉRAL)
7 rue Max-Richard
49100 Angers
Tél : 02 41 25 78 25

MSA (RÉGIME AGRICOLE)
2004 : changement d'adresse
9 rue Béclard
49038 Angers cedex 01
Tél : 02 41 86 57 57

CICAS (CAISSES COMPLÉMENTAIRES)
10 avenue de Contades
49100 Angers
Tél : 02 41 88 54 35

Où trouver de l'aide?

⇨ Vos possibilités d'accompagnement

Il est possible d'assister à des journées d'information et de réflexion sur le passage à la retraite et les incidences sur cette nouvelle vie. Ces temps sont gratuits et sont également ouverts au conjoint.

Certaines caisses complémentaires de retraite organisent ces journées, renseignez-vous auprès de la vôtre.

- En plus des journées d'information, le CCAS offre un accompagnement individualisé pour investir intelligemment son temps libéré à travers le bénévolat.
- Comme tout angevin, vous avez la possibilité d'investir du « temps libre » dans la vie associative *(Maisons de quartiers adresses pp 55-56).*
- Si vous avez besoin d'une aide à domicile ou si vous rencontrez des difficultés particulières, vous pouvez prendre contact avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique).

ADRESSES

ESPACE WELCOME - CCAS
4 place Maurice-Sailland
49100 Angers
Tél : 02 41 23 13 31

CLIC (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE)
15 bis rue du Port-de-l'Ancre
49100 Angers
Tél : 02 41 25 01 11

13
Les grandes institutions actrices de l'action sociale

Certaines institutions apparaissent de façon éclatée dans ce guide. Compte tenu de leur place dans le champ de l'action sociale, nous avons souhaité apporter un éclairage particulier sur certaines d'entre elles, même si d'autres institutions interviennent de façon déterminante localement

Institutions de la ville

⇨ Les services de la ville d'Angers et le CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS, en liaison étroite avec les partenaires sociaux, anime une action de prévention et de développement social de la commune auprès des publics en difficulté de la ville par :

- des secours aux personnes,
- des suivis d'insertion dans le cadre du RMI,
- des suivis personnalisés des jeunes, [...]

Institutions de la ville (fin)

[...]
- des actions d'accueil en direction de publics spécifiques (point PASS en direction des SDF),
- des actions de développement social à visée professionnelle et culturelle. Par ailleurs, le CCAS apporte différentes réponses en direction des personnes âgées : résidences, soutien à domicile, animation, intergénération...

Différents services de la ville contribuent à la politique sociale municipale.

Institution du Conseil Général du département

⇨ La DISS : Direction des Interventions Sociales et de Solidarité

La DISS a pour mission d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Elle met en œuvre, assure :
- la protection de l'enfance en danger (ASE),
- le service de Prévention et de Promotion de la Santé Familiale (ex PMI),
- la mise en œuvre de l'insertion (RMI) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- l'accès ou le maintien dans le logement (FSL, Plan Logement pour les personnes défavorisées),
- l'aide aux personnes handicapées et les personnes âgées,
- les secours aux personnes.

Elle gère les dispositifs RMI, RMA, FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes). Elle co-anime avec l'État le FSL (Fonds Solidarité Logement).

La communauté d'agglomération du Grand Angers

⇨ Angers-Agglo,

Dans son champ de compétences transférées par les communes adhérentes, Angers-Agglo prend en charge et développe la politique de la ville.

- Dans ce cadre, s'inscrivent les missions d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi (le PLIE),
- et plus particulièrement des jeunes 16-25 ans (Mission Locale Angevine).
- Angers-Agglo détient également les compétences pour les « gens du voyage ».

Institutions d'État

⇨ La DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Elle coordonne et finance des actions de lutte contre les exclusions dans les domaines suivants :
- l'hébergement d'urgence et l'insertion,
- la santé (addiction, suicide, cancer, risques sexuels...),
- l'accompagnement social,
- la lutte contre l'illettrisme,
- l'insertion professionnelle (chantiers d'insertion, CAVA...),
- l'accueil et le secours aux personnes démunies.

Elle participe également :
- au plan départemental pour le logement des personnes défavorisées,
- au programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés,
- aux contrats de ville,
- au service public de l'emploi et aux plans locaux d'insertion par l'économique.

Elle coordonne le plan départemental d'accueil des nouveaux arrivants étrangers ainsi que le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Institutions d'État (fin)

⇨ La CAF : Caisse d'Allocations Familiales

Elle assure l'essentiel de l'aide aux familles sous forme de prestations légales qui ont pour objectifs de compenser les charges d'éducation et d'entretien d'un ou plusieurs enfants.

En plus des prestations familiales, elle verse pour le compte de l'État d'autres prestations qui peuvent être attribuées à certaines personnes sans enfant à charge (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Adulte Handicapé...)

Par ailleurs, la CAF met également en œuvre une politique d'action sociale complémentaire des prestations familiales qui permet d'offrir aux familles des équipements et des services qui améliorent leur vie quotidienne ou les aident à faire face aux difficultés : voir chapitres « Votre logement », « Vos droits », « Votre vie au quotidien » *(pp. 27, 33, 45)*.

Certaines de ces aides sont soumises à un montant de ressources. Celui-ci est calculé à partir du quotient familial CAF.

⇨ La MSA : Mutuelle Sociale Agricole

La MSA assure la protection sociale agricole de plus de 100 000 adhérents dans le Maine-et-Loire, qu'ils soient exploitants ou salariés agricoles, actifs, conjoints, enfants ou retraités. Interlocuteur unique pour tous les aspects de leur dossier, la MSA regroupe en un seul lieu les remboursements de soins, les allocations familiales, la préparation à la retraite...

Outre les prestations légales, la MSA de Maine-et-Loire développe une politique d'action sanitaire et sociale sous forme de partenariats ou d'aides complémentaires.

Enfin, la MSA participe aux campagnes de prévention-santé et mène des actions dans le domaine de la sécurité du travail.

14 Urgence sociale

ADRESSES

Accueil, information, orientation

CAO (CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION)
9 cour des Petites-Maisons
49100 Angers
Tél : 02 41 25 30 49

ESPACE ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE
33 rue Béclard 49100 Angers
Tél : 02 41 86 49 29

PASS (POINT ACCUEIL SANTÉ SOLIDARITÉS)
3 rue de Crimée 49100 Angers
Tél : 02 41 88 87 40

SAMU SOCIAL
9 cour des Petites-Maisons
49100 Angers
N° Vert sans abri 115 (appel gratuit)

SECOURS CATHOLIQUE
75 rue Blaise Pascal
49000 Angers
Tél : 02 41 47 22 66

Hébergement, restauration

ABRI DE LA PROVIDENCE
11 cour des Petites-Maisons
49100 Angers
Tél : 02 41 25 30 40

AIDE ACCUEIL CRIMÉE
3 rue Crimée 49100 Angers
Tél : 02 41 25 35 60

EMMAÜS
Le Sauloup
49070 Saint-Jean-de-Linières
Tél : 02 41 39 73 39

NOTRE-DAME-DE-L'ACCUEIL
115 rue du Pré-Pigeon
49100 Angers
Tél : 02 41 43 59 22

PROMOJEUNES 49
Ferme de Beauséjour
Route de Cantenay-Épinard
49100 Angers
Tél : 02 41 73 25 51

SAINT-VINCENT-DE-PAUL
81 rue de l'Isoret 49100 Angers
Tél : 02 41 37 02 12

Aide alimentaire, vestimentaire

BANQUE ALIMENTAIRE
Distribution alimentaire dans les quartiers.
Renseignements : 02 41 60 33 05

LA FRATERNITÉ DU COLOMBIER
17 rue du Colombier 49100 Angers
Tél : 02 41 47 54 54

LES RESTOS DU CŒUR
11 rue du Mail 49100 Angers
Tél : 02 41 88 71 42

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
35 rue St-Exupéry 49100 Angers
Tél : 02 41 88 58 13

Santé

MÉDECINS DU MONDE
62 bd St-Michel 49100 Angers
Tél : 02 41 43 65 66

15 Les guides utiles

La ville d'Angers, le CCAS, et Angers-Agglomération éditent un certain nombre de guides ou brochures bien utiles dans différents domaines.

Vous pouvez vous les procurer gratuitement, directement dans les services de la ville d'Angers ou au Centre Information Jeunesse :

Agora, l'annuaire de la vie associative

Angers, ville plus sûre, plus solidaire

Créer mon entreprise, pourquoi pas?

Guide à l'usage des sans abri

Guide Verneau, Capucins, Reculée

Infos vacances été

La Roseraie, annuaire

L'accompagnement à la recherche d'emploi : les services sur Angers

Le guide de la citoyenneté

Les TOM, tris des ordures ménagères

Les travaux saisonniers agricoles

Un toit sans couac, le guide du premier logement

16 Index alphabétique et thématique

AAAAA

ADDM, Association départementale pour la danse et la musique, *p 21*

ABCDE, Association ayant pour but le conseil et la défense des exclus, *pp 35, 60*

Abri de la Providence, *p 67*

AC 49, Amis d'agir ensemble contre le chomâge, *p 60*

ADEJ, Antenne Doutre Emploi Jeunes, *p 16*

Adie, *p 17*

Afodil, *pp 22, 58*

AFPA, Association pour la formation professionnelle des adultes, *p 22*

Aides (Information-) délégation Maine-et-Loire, *p 43*

Aide accueil Crimée, *p 67*

Aide juridictionnelle, *p 34*

AJIP, Action jeunes insertion professionnelle, *p 16*

Alimentation, *p 52*

Allocation chômage, *pp 6, 7-10*

Allocation formation reclassement (AREF), *pp 7, 21*

Allocation d'insertion, *p 8*

Allocation liée au logement, *pp 28, 30*

Allocation de préretraite, *p 8*

Allocation spécifique de conversion (congé individuel de formation), *p 21*

Allocation de solidarité spécifique, *p 8*

Allocation unique dégressive (Aide dégressive à l'employeur), *p 7*

Aménager le logement, *p 32*

Angers Agglo développement, *p 17,*

Angers Agglomération, *p 31*

Angers Habitat (OPAC), *p 29*

Angers mob services, *p 25*

Angers Proxim'services, *p 49*

A2i, Anjou intérim insertion, *p 26*

AITA, Association intermédiaire de travail adapté, *p 26*

ANPE, Agence nationale pour l'emploi, *p 15*

APADE, Association pour l'aide aux demandeurs d'emploi, *p 60*

APE, Association petite enfance, *p 49*

APEC, Association pour l'emploi des cadres, *p 15*

APECITA, Association pour l'emploi des cadres ingénieurs techniciens, *p 15*

APIVET, Association pour l'insertion par le vêtement, *pp 24, 51*

Appareil auditif, *p 41*

APTIRA, Association pour la promotion et l'intégration dans la région, *pp 22, 35*

ASCAPE, Association des cadres privés d'emploi, *pp 15, 60*

ASSÉDIC chapitre **1**, *p 5*

Assédic : régime assurance chômage (idemnisations), *p 7*
Assédic : régime de solidarité (allocations), *p 8*
Association angevine ayant pour but le conseil et la défense des exclus (ADCDE), *p 60*
Association angevine d'aide aux toxicomanes (AAATF), *p 43*
Association d'aides aux victimes (ADAVEM), *pp 35, 44*
Association d'aides aux victimes d'abus sexuels (AAVAS), *p 44*
Association des alcooliques anonymes, *p 43*
Association de demandeurs d'emploi, *p 60*
Associations de locataires, *p 31*
Association vie libre, *p 43*
Assurance logement, *p 30*
Assurance personnelle (mutuelle), *p 39*
Atelier dépannage jeunes, *p 32*
Ateliers ressources Anjou (ARA), *pp 25, 32*
Atlas, *p 58*
Atout ménage, *p 24*

BBBBB

Banque de France, p *46*
Berges de la Sarthe, *p 25*
Bibliothèques, *pp 55-56*
Bilan de compétences, *pp 13, 16*
Bourse du travail, *pp 31, 35, 47, 60*
Boutique de Droit, *p 35*
Boutique de gestion, *p 17*
Bricothèque, *p 32*

CCCCC

CAF, Caisse d'allocations familiales, *pp 29, 35, 47, 66*
CAO, Centre d'accueil et d'orientation, *p 67*
CAP Monplaisir, Centre d'accueil personnalisé, *p 15*
CCAS, Centre communal d'action sociale, *pp 12, 40, 63*
CEBIA, Centre de bilan angevin, *p 15*
Centre d'accès aux droits, *p 35*
Centre de consultation conjugale, *p 47*
Centre de dépistage anonyme et gratuit, *p 43*
Centre de formation de la Chambre des métiers, *p 22*
Centre de formation professionnelle de la Chambre de commerce et d'industrie, *p 22*
Centre des impôts, *p 31*
Centre de volontariat, *p 60*
Centre Flora-Tristan, *p 42*
Centre maternel, *p 47*
Centre social CAF, *p 36*
CERF, *p 22*
CFA (Centre de formation), *p 22*
Chabada, *p 56*
Chambre de commerce et d'industrie, *pp 17, 22*
Chantiers d'insertion, *pp 25-26*
Charte « Culture et solidarité », *p 54*
CHU, service pneumologie, *p 45*
CICAS, *p 61*
CIF - CIDF, Centre d'information féminin, *pp 15, 20, 35*
CIJ, Centre information jeunesse, *p 20, 58*
CIO, Centre d'information et d'orientation, *p 20*
Circonscriptions d'action sociale DISS, *p 12*
CITOYENNETÉ chapitre **11**, *p 59*
CLCV, confédération du logement et du cadre de vie, *pp 31, 35, 46, 51, 52*
CLIC, Centre local d'information et de coordination gérontologique, *p 62*
CNDC, Centre national de danse contemporaine, *p 56*
CNED, Centre national pour l'enseignement à distance, *p 21*
Comité de chômeurs CGT, *p 60*
Compagnie Jo Bithume, *p 56*
Conciliateur, *p 33*
Conseil des prud'hommes, *p 35*
Conseil général, *p 64*
Consothèque (CLCV), *p 52*
Consultation médicale, *p 42*
Construire son avenir professionnel, *p 16*
Contrat d'insertion, *p 10*
Cotorep, *p 20*
Cotra, *p 50*
Couverture Maladie Universelle (CMU), *pp 39-40*
CPAM, Caisse primaire d'assurance maladie, *p 40*
CRAM, Caisse régionale d'assurance maladie, *pp 40, 44, 61*
CRST, *p 26*
Création d'entreprise, *p 17*
Croix d'Or, *p 43*
Croix-Rouge française, *p 43*
CSF, Confédération syndicale des familles, *pp 31, 35, 36*
CSF, Familles monoparentales, *p 47*
CUFCO, Centre universitaire de formation continue, *p 22*
CULTURE, LOISIRS, SPORTS chapitre **10**, *p 53*
Curriculum vitae, *p 14*

DDDDD

DDASS, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, *p 65*
DDTEFP, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, *pp 15, 17, 35*
Déclaration de revenus, *p 10*
Déménagement, *p 28*
Dépistage SIDA, CHU, *p 43*
Dispensaire anti-vénérien, *p 42*
DISS, Direction des interventions sanitaires et sociales, *pp 12, 64*
Divorce et médiation, *p 47*
DROIT chapitre **7**, *p 33*
Droits « Sécurité sociale », *p 37*

EEEEE

École nationale des arts et métiers (CNAM), *p 22*
Éco-panier, *p 52*
Écoute parents-enfants, p 47
EDF-GDF, *p 31*
Édi Conso, *p 24*
Emmaüs, *pp 32, 67*
Enseignement à distance (EAD), *p 21*
Entreprendre en Anjou, *p 17*
Entreprise d'intérim d'insertion, *p 26*
Entreprise d'insertion par l'économique, *p 24*
Envie Anjou, *pp 24, 32*
Espace accueil demandeurs d'asile, *p 67*
Espace Welcome, *p 62*
EPARC, *p 52*

FFFFF

Familles de France, *pp 36, 46*
Fédération des œuvres laïques (FOL), *p 22, 58*
Filalinge, *p 51*
FJT, Foyers jeunes travailleurs, *p 29*
FOL, fédération des œuvres laïques, *p 22, 58*
Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), *p 11*
Fonds solidarité énergie, *p 30*
Fonds de solidarité au logement, *p 30*
FORMATION PROFESSIONNELLE chapitre **4**, *p 19*
Foyers d'hébergement, *p 29*
France Télécom, *p 31*
Fraternité du Colombier, *p 32, 67*

GGGGG

Garde d'enfants, *p 48*
Gare routière, *p 50*
Gare SNCF, *p 50*
Gestion du budget, *pp 45-46*
Greta, *p 22*

Groupement d'employeurs - GEIQ BTP 49, *p 26*

GUIDES UTILES
chapitre **15**, *p 68*

HHHHH

Habitat et humanisme, *p 31*

IIIIIII

IDEAA, Institut de développement de l'économie et de l'artisanat, *p 17*

Idées intérim, *p 26*

IFORIS, Institut de formation en intervention sociale, *p 22*

Institut municipal, *pp 22, 56*

Inscription des demandeurs d'emplois, *pp 5-6*

INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE
chapitre **5**, *p 23*

INSTITUTIONS
chapitre **13**, *p 63*

Inter CE DACC, *p 58*

IRSA, Centre d'examens pour la santé, *p 42*

JJJJJ

JACT, Jeunes accueil conseil travail, *p 16*

Jardins de Cocagne, *p 25, 52*

JEF, Jeunes emploi formation, *p 16*

JOB, Jeunes objectifs boulot, *p 16*

LLLLLL

La Balle au bond, *p 49*

Lav'plaisir, *pp 51, 53*

LEC, lire, écrire, compter, *p 22*

Ligue des droits de l'homme, *p 35*

Listes électorales, *p 59*

Litiges juridiques, *p 34*

LOGEMENT
chapitre **6**, *p 27*

Logi-ouest, *p 29*

Ludothèques, *p 49*

MMMM

Mairie, *p 60*

Maison chouette, *p 49*

Maison de l'Étang, *p 58*

Maisons de quartier, *pp 55-56*

Médecins du monde, *p 43, 67*

Médiations 49, *p 47*

Minimum Solidarité Jeunes (Fonds d'aide aux jeunes), *p 11*

MLA, Mission locale angevine, *p 16*

Monplaisir santé, *p 40*

Mouvement français pour le planning familial, *p 42*

MSA, Mutualité sociale agricole, *pp 12, 29, 38, 40, 61*

NNNNN

Notre-Dame-de-l'Accueil, *p 67*

Nouveau théâtre d'Angers, *p 56*

OOOOO

Offices HLM, *p 29*

Opéra Angers-Nantes, *p 56*

Orchestre national des Pays-de-la-Loire, *p 56*

Ordre des avocats, *p 17*

Ordre régional des experts comptables, *p 17*

Orientation professionnelle (CIO), *p 20*

PPPPP

Pact'Anjou, *p 31*

Palais de Justice d'Angers, *p 35*

Parcours de santé (espaces verts), *p 57*

Passerelle, *p 51*

PASS, *p 67*

PCV, *p 25*

Planning familial, *p 42*

Plate-forme d'orientation vers l'emploi, *p 23*

PLIE, Plan local pour l'insertion et l'emploi, *p 24*

Pôle santé, *p 42*

Problèmes familiaux, *p 47*

Promojeunes formation, *p 22, 26*

Promojeunes 49, *pp 26, 31, 58, 67*

Promo services, *p 26, 32*

RRRRR

RAFT - Réseau d'aide aux familles et aux problèmes de toxicomanie, *p 43*

RECHERCHE D'EMPLOI
chapitre **3**, *p 13*

Régie de quartiers d'Angers, *p 26*

Relais assistantes maternelles, *p 49*

Relais de proximité par quartiers, *p 16*

Relations familiales, *p 47*

Reprise (ou création) d'une entreprise, *p 17*

Résidences, *p 29*

Résidences Sonacotra, *p 29*

RESSOURCES
chapitre **2**, *p 7*

Ressources (aides) légales et facultatives, *pp 7 à 12*

Resto-Troc /Émergence 49, *pp 25, 52*

Restos du cœur, *p 25, 67*

RETRAITE
chapitre **12**, *p 61*

Retravailler, *p 22*

RMA, *p 10*

RMI, *p 9*

SSSSS

Saint-Vincent-de-Paul, *p 67*

Samu-Smuga, *p 43*

Samu social, *p 67*

SANTÉ
chapitre **8**, *p 37*

Santé publique (service), *p 42*

Secours catholique, *p 67*

Secours d'urgence (aides financières), *p 11*

Secours populaire, *p 67*

Soclova, *p 29*

Soins dentaires, *p 43*

S.O.S amitiés, *p 44*

S.O.S femmes, *p 47*

Sport, *p 57*

Surendettement, *p 46*

Syndicats de salariés, *p 35*

TTTTT

Tabacologie, *p 43*

Tambour battant, *p 51*

Taxe d'habitation (centre des impôts), *pp 30-31*

Théâtre, *p 56*

Ticket modérateur, *p 39*

Toit angevin, *p 29*

Toutcouleurs (CLCV), *pp 51, 52*

Transports, *p 50*

Tremplin travail, *p 26, 32*

Tribunal d'Angers (voir Palais de Justice), *p 35*

Tribunal administratif, *p 35*

UUUUU

UFC - Union fédérale des consommateurs, *p 36*

Une famille, un toit, *p 31*

Urgence (santé), *p 43*

URGENCE SOCIALE
chapitre **14**, *p 67*

VVVVV

Vacances, *p 58*

Vaccination, *pp 42-43*

Val-de-Loire, *p 29*

Vêtements (s'habiller), *p 51*

VIE QUOTIDIENNE
chapitre **9**, *p 45*

Angers et ses quartiers

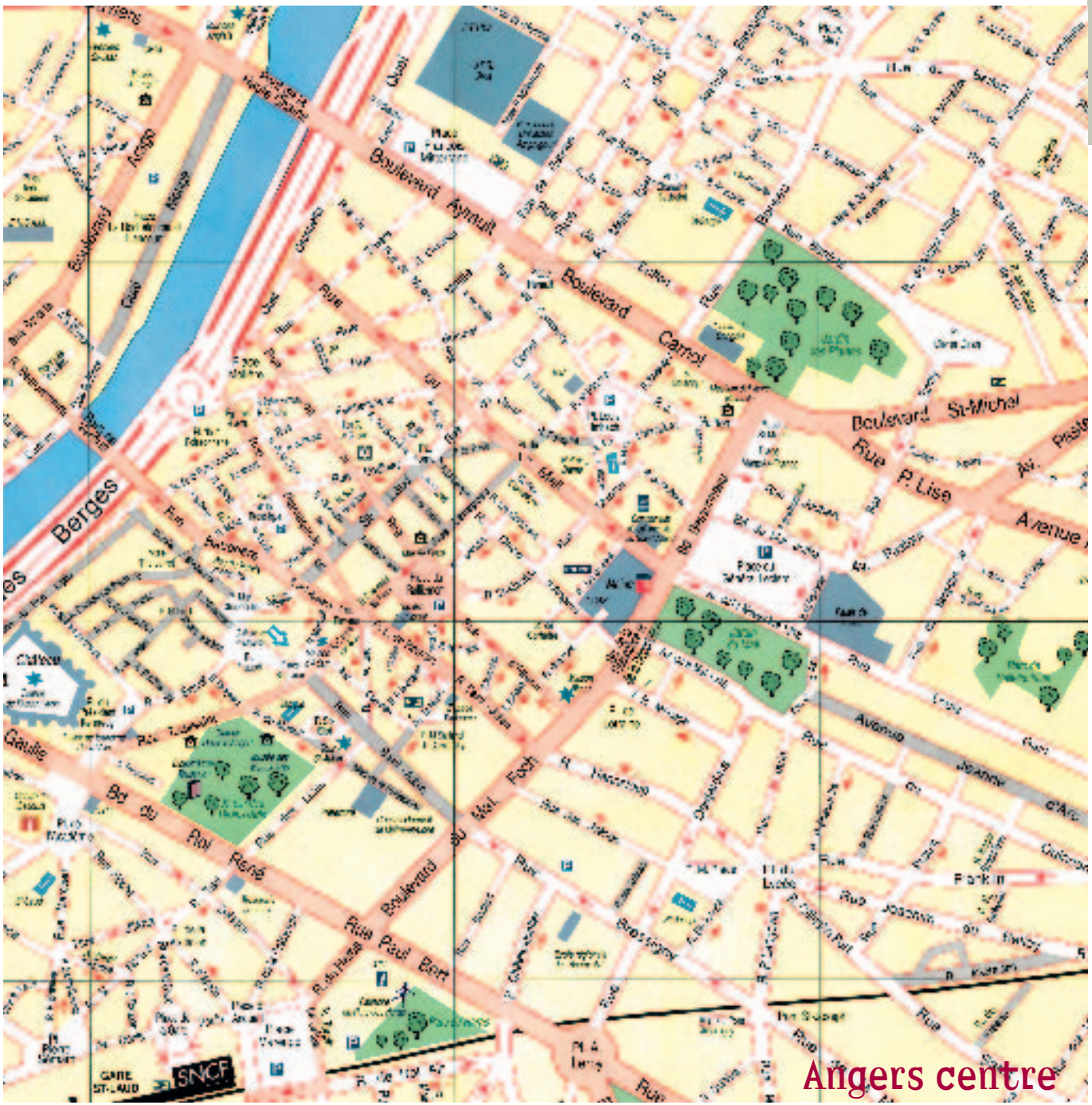

Angers centre

DOCUMENT RÉALISÉ
AVEC ABCDE /
ASCAPE / APADE /
LE COMITÉ DE
CHÔMEURS CGT /
LE COMITÉ
D'USAGERS CCAS

Centre Communal
d'Action Sociale
d'Angers

ÉDITION
2004/05